

Recherches sociographiques



La culture politique de la C.S.D.

Gabriel Gaudette

Volume 17, Number 1, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055709ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055709ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gaudette, G. (1976). La culture politique de la C.S.D. *Recherches sociographiques*, 17(1), 35–72. <https://doi.org/10.7202/055709ar>

Article abstract

La jeunesse de la collectivité dont nous nous proposons de faire l'étude du point de vue de sa culture politique nous amène à donner une grande place aux événements qui ont entouré sa création. Le petit nombre de documents, de même que la quantité relativement restreinte d'interventions de la C.S.D., ne nous permettent pas d'y fonder une analyse vraiment sérieuse. Tout d'abord, les dossiers présentés et adoptés au congrès de fondation et qui forment encore le gros du discours écrit de la C.S.D. n'ont pas encore eu l'occasion d'être vraiment étudiés par les membres de la nouvelle centrale et assimilés par eux. Ils sont fortement imprégnés de la marque de leurs auteurs, et on ne saurait croire que leur adoption massive lors du premier congrès exprime une identité de vues vraiment réfléchie entre leurs auteurs et les syndiqués de la base, au niveau du discours proprement dit. Ensuite, la C.S.D. a une existence trop jeune pour que ses prises de positions, son action syndicale façonnent une image un peu complète de son idéologie et de sa culture politique. C'est plutôt le processus qui a conduit à la fondation de la C.S.D. — c'est-à-dire l'opposition au sein de la C.S.N., la scission et la construction d'une forme d'organisation qu'on a voulu nouvelle et protégée des faiblesses de celle que l'on venait de quitter avec fracas — qui nous mettra en présence des valeurs fondamentales qui ont dirigé tout le mouvement et présidé à la formulation d'une culture politique propre à la collectivité.

Il nous apparaît important, voire essentiel, dans cette perspective, de nous rapprocher le plus près possible de l'analyse des événements faite par ces hommes, de leurs critiques; ce n'est pas tant le fait lui-même que l'interprétation qu'on lui donne qui retiendra notre attention. Dans une étude de la culture politique d'une collectivité née d'un conflit, cette approche nous semble la mieux justifiée. C'est par elle que nous pourrions parvenir à mieux saisir les préoccupations manifestées dans le projet de la nouvelle centrale et que nous serons plus à même de situer l'importance relative des divers éléments de ce projet. Le projet est indissociable de sa phase de formulation. C'est là qu'il se rattache à la subjectivité des hommes ou des groupes qui l'articulent et c'est par le biais de ce subjectivisme des acteurs étudiés que nous pourrions percer le mur du formalisme et de l'officiel.

LA CULTURE POLITIQUE DE LA C.S.D.*

La jeunesse de la collectivité dont nous nous proposons de faire l'étude du point de vue de sa culture politique nous amène à donner une grande place aux événements qui ont entouré sa création. Le petit nombre de documents, de même que la quantité relativement restreinte d'interventions de la C.S.D., ne nous permettent pas d'y fonder une analyse vraiment sérieuse. Tout d'abord, les dossiers présentés et adoptés au congrès de fondation et qui forment encore le gros du discours écrit de la C.S.D. n'ont pas encore eu l'occasion d'être vraiment étudiés par les membres de la nouvelle centrale et assimilés par eux. Ils sont fortement imprégnés de la marque de leurs auteurs, et on ne saurait croire que leur adoption massive lors du premier congrès exprime une identité de vues vraiment réfléchie entre leurs auteurs et les syndiqués de la base, au niveau du discours proprement dit. Ensuite, la C.S.D. a une existence trop jeune pour que ses prises de positions, son action syndicale façonnent une image un peu complète de son idéologie et de sa culture politique.

C'est plutôt le processus qui a conduit à la fondation de la C.S.D. — c'est-à-dire l'opposition au sein de la C.S.N., la scission et la construction d'une forme d'organisation qu'on a voulu nouvelle et protégée des faiblesses de celle que l'on venait de quitter avec fracas — qui nous mettra en présence des valeurs fondamentales qui ont dirigé tout le mouvement et présidé à la formulation d'une culture politique propre à la collectivité.

Il nous apparaît important, voire essentiel, dans cette perspective, de nous rapprocher le plus près possible de l'analyse des événements faite par ces hommes, de leurs critiques; ce n'est pas tant le fait lui-même que l'interprétation qu'on lui donne qui retiendra notre attention. Dans une étude de la culture politique d'une collectivité née d'un conflit, cette approche nous semble la mieux justifiée. C'est par elle que nous pourrons parvenir à mieux saisir les préoccupations manifestées dans le projet de la nouvelle centrale et que nous serons plus à même de situer l'importance relative des divers éléments de ce

* Cette étude s'inscrit dans un programme de recherche portant sur les cultures politiques québécoises, dirigé par Léon Dion et Micheline de Sève, au département de science politique de l'Université Laval. Elle a été rédigée à l'été 1974.

projet. Le projet est indissociable de sa phase de formulation. C'est là qu'il se rattache à la subjectivité des hommes ou des groupes qui l'articulent et c'est par le biais de ce subjectivisme des acteurs étudiés que nous pourrions percer le mur du formalisme et de l'officiel.

I. LA SCISSION

Le 22 mai 1972, la majorité des 1 613 délégués de syndicats, fédérations, conseils centraux et permanents de la C.S.N., décident de fonder une nouvelle centrale syndicale, la Centrale des syndicats démocratiques.¹

Il est un fait, encore non généralement acquis, que la scission de la C.S.N. ne repose pas que sur les Dion, Daigle et Dalpé. Les événements qui ont suscité la naissance d'un mouvement d'opposition précèdent l'arrivée des « 3D » dans la lutte ouverte contre le groupe Parent-Pépin. Au départ, ils ne donnent lieu à aucune forme de concertation chez les mécontents. Le mécontentement existe, mais il ne sait pas encore se canaliser en une organisation d'opposition structurée. Pourtant cette structuration naîtra, tardivement, à l'occasion de la présentation du document *Ne comptons que sur nos propres moyens* par Marcel Pépin. C'est chez les permanents de la C.S.N. et non pas chez les « 3D » qu'elle originera. L'intervention de Dion, Daigle et Dalpé s'insérera dans le mouvement organisé et dirigé par les permanents, mais ne sera pas perçue comme telle. On y verra une lutte pour le contrôle de la centrale entre partisans de deux conceptions syndicales opposées: l'une, « progressiste », ouverte à l'action politique, avec le président Marcel Pépin, l'autre, « d'affaire », conservatrice, avec Dion, Daigle et Dalpé — les « 3D ».

Dès lors s'inscrivent les termes du conflit qui amènera la scission de la C.S.N.: *l'enjeu*: le contrôle de la centrale; *les acteurs*: les « 3D » et leurs sympathisants d'une part, Marcel Pépin et le « pouvoir parallèle » d'autre part; *l'objectif*: l'élimination des adversaires (démission ou non réélection). En engageant le combat contre l'appareil syndical progressiste et ses méthodes de gestion et de direction, volontairement ou non, les « 3D » ont posé eux-mêmes les termes de la lutte qui s'engageait. Ignorant l'ampleur du mécontentement chez les syndiqués, mécontentement dont elle ne semblait de toute façon pas très bien sentir les liens avec l'action des « 3D », la gauche de la C.S.N. accepte les termes d'un conflit qui, selon toute apparence — puisqu'elle détient le contrôle de la plupart des grandes instances de la centrale — lui est favorable.

Le conflit ainsi défini et la lutte ainsi menée, opposant deux irréconciliables, favorise, chez les opposants, la prise de conscience et l'exacerbation des mécontentements. L'enjeu prend ainsi pour eux, vraisemblablement, toujours plus d'importance au fil du combat.

1. Voir, en annexe, l'historique des événements.

Par contre, on peut raisonnablement croire qu'il n'en va pas de même pour l'autre partie. En effet, celle-ci détient une position de force dans la structure syndicale et n'a donc pas besoin de se redéfinir face à un adversaire, par ailleurs sous-évalué et mal identifié. Mal informés, les progressistes vont pousser à bout un combat dont l'issue leur paraît être l'élimination des « 3D » de la centrale, sans imaginer que leur stratégie pourra braquer irrémédiablement contre eux un nombre imposant de syndiqués mécontents, touchés dans les « 3D ».

Outre l'intérêt que porte, en soi, l'analyse des causes de cette division, son étude nous permet de découvrir les fondements du projet syndical autour duquel s'est construite la nouvelle centrale. C'est dans la prise de conscience et la formulation critique de leur mécontentement que les dissidents ont puisé les éléments constitutifs de leur centrale. Historiquement, la C.S.D. est indissociable de la C.S.N.; elle y prend naissance et, par conséquent, c'est toujours dans un certain rapport à la C.S.N. — rapport d'opposition, puisqu'il y a eu scission — qu'elle se construit. Nous devons donc chercher à reconstituer les critiques formulées par les dissidents, dans leurs particularités, selon les types d'acteurs impliqués (membres de l'exécutif, permanents, officiers de syndicat). Nous pourrions alors identifier, pour chacun d'eux, les facteurs dominants qui ont provoqué leur engagement militant dans le mouvement d'opposition au sein de la C.S.N. Isolément, les dissidents ne pouvaient poser aucun geste significatif. C'est leur rencontre au sein d'une structure plus ou moins formelle qui a drainé leur force dans un sens précis. Le facteur organisationnel y a joué un rôle indéniable. On ne saurait le dissocier des motivations qui ont soulevé le mécontentement chez beaucoup de syndiqués et de permanents de la C.S.N. L'organisation et la mobilisation sont venues activer l'insatisfaction des syndiqués. Mais elles n'ont été possibles que grâce à la révolte d'un groupe de permanents décidés à rallier les troupes syndicales contre le nouveau pouvoir à la C.S.N., celui des intellectuels, et son orientation idéologique: radicalisation politique de la centrale.

A) Le pouvoir des intellectuels à la C.S.N.

La radicalisation de la C.S.N., exprimée par l'adoption du deuxième front — l'action politique — en 1968, a significativement entraîné l'entrée en force des intellectuels au sein de la centrale. L'adhésion massive des employés du secteur public et des enseignants a fourni la base d'un militantisme nouveau qui n'a pas manqué de heurter la conception du syndicalisme de maints syndicalistes chevronnés. Ces derniers, habitués à une action syndicale d'abord économique, se sont sentis bousculés par les nouveaux venus. Ceux-ci ont imprégné l'action syndicale d'une dimension politique jusque-là secondaire et indirecte, portant les interventions du syndicalisme jusqu'à la définition de nouveaux rapports sociaux en misant sur la notion de conflits et de lutte des classes.

1. *Les permanents*

Plusieurs permanents, organisateurs, responsables de services, conseillers techniques, ont ressenti un malaise profond devant les transformations rapides de la C.S.N. et de son engagement idéologique. Pour eux, anciens syndiqués et militants d'avant le « deuxième front » et, même, militants de la C.T.C.C.,² la radicalisation de la centrale contredisait le principe de bon ententisme et de collaboration qui avait marqué les relations de la C.S.N. avec le gouvernement, depuis la fin du Duplessisme. Le syndicalisme était respectueux de l'ordre et se concevait comme l'un des rouages fonctionnels du système libéral. Ses revendications portaient d'abord sur l'amélioration de la place des syndiqués dans la société par la lutte économique.

Avec l'adoption du deuxième front, en 1968, la C.S.N. déborde son cadre d'action traditionnel et s'engage dans l'action politique. Ses positions face au régime capitaliste se durcissent. La C.S.N. se conçoit alors comme un agent de transformation radicale de la société et s'attaque directement au régime politico-économique. Pour ce faire, elle se dote d'instruments idéologiques beaucoup plus articulés. Ses documents de travail deviennent plus intellectuels et le débat idéologique prend de plus en plus d'importance: « La C.S.N. est revenue à un type d'idéologie aussi étouffant que sous la C.T.C.C. »³

Malgré tout, le débat demeure étranger à beaucoup de permanents. Ces derniers se sont sentis exclus de la réflexion qui a provoqué la redéfinition du rôle du syndicalisme dans la société québécoise. Ce sont des « étrangers », des intellectuels qui l'ont fait à leur place et leur ont imposé leurs vues. Ils ont peu goûté l'activisme et le messianisme de leurs nouveaux collègues, entrés à la C.S.N. comme conseillers du président, et responsables de l'action politique:

« On n'a pas besoin d'intellectuels pour nous dire quoi faire. Les travailleurs sont capables de décider par eux-mêmes ce qu'ils veulent. Qu'on laisse faire aux gens qui veulent faire la lutte le contrôle de la lutte. »⁴

Selon eux, le dogmatisme de ces nouveaux syndicalistes répondait peu aux besoins des ouvriers et risquait, au contraire, d'entraîner la C.S.N. dans des voies sans issue sur le dos des travailleurs. La grève du Front commun les a confirmés dans leurs appréhensions. Le Front commun, présidé par Marcel Pépin, était en fait dirigé par les individus proches du président et leurs amis des autres centrales.⁵ Leur conduite dans les négociations du Front commun avec le gouvernement Bourassa et dans la grève qui suivit leur rupture souleva l'indignation de plusieurs permanents et discrédita à jamais leur ligne idéologique.

2. C.S.N., *Départs C.S.D.-Permanents*: relevé de l'âge, de l'ancienneté, de l'endroit de travail au départ, de l'organisme et du service où travaillait chaque permanent dissident, 3 p.

3. Entrevue avec Jean-Paul Hêtu, vice-président de la C.S.D. et ancien directeur du service de la formation à la C.S.N., le 5 mars 1974.

4. Conversation avec un permanent, le 4 mars 1974.

5. Conversation avec des conseillers techniques de la C.S.D., le 6 mars 1974.

La grève du Front commun a vu les règles de bienséance syndicale bafouées. Les syndiqués ont été violentés pour répondre aux besoins de la stratégie élaborée par leurs dirigeants. Des débrayages ont été provoqués par des éléments contrôlés par eux: des votes de grève ont été annulés, repris et repris encore, sans aucun respect des règles de procédure et des règlements des syndicats, jusqu'à ce qu'ils soient positifs.⁶ Pour se donner carte blanche dans la direction de la grève, les nouveaux venus ont éliminé des organisateurs d'expérience pour les remplacer par des hommes à eux, fidèles mais souvent incompetents.⁷

Les stratèges du Front commun, nous dit-on, n'avaient aucun respect des ouvriers. Après l'emprisonnement des chefs syndicaux, le comité de stratégie du Front commun se réunissait et décidait du nombre d'ouvriers à faire débrayer pour le lendemain:

« J'ai été avec Roland Tapin dans le comité de stratégie de Québec. On se réunissait la nuit à la C.E.Q. Le premier soir, un type arrive et demande à chacun: 'Comment tu peux en sortir?' À la fin, il fait le total et dit: 'Il faut qu'il y en ait x milles de sortis demain'. Alors je lui demande s'il pense qu'ils vont vraiment tous sortir. Il me dit non, mais qu'ils vont envoyer les gars de la construction les sortir. »⁸

Dans les négociations qui ont précédé la grève, les ouvriers, mais peut-être davantage les permanents-négociateurs, ont été tout aussi bousculés. Les négociateurs de la C.S.N. ont été écartés des négociations et remplacés par des fidèles de la ligne de pensée politique de la centrale et du Front commun. Les plans de négociations se sont faits au sommet, sans participation de la base. Les négociations elles-mêmes ont été tenues sous l'emprise exclusive des négociateurs désignés: les stratégies, les demandes étaient établies et modifiées sans que les syndiqués ne soient consultés.

« On a éliminé les négociateurs habituels pour les remplacer par des gens qui acceptaient les plans de négociations de la centrale. On ne donnait même pas le loisir aux syndiqués de formuler leurs demandes pour la négociation. On leur imposait un plan. »⁹

Alors qu'au départ le Front commun refusait toute augmentation au pourcentage de salaire, c'est cette formule qu'il a finalement défendue. Sur d'autres points, les négociations se sont révélées défavorables aux travailleurs. Des syndiqués ont perdu des congés statutaires; d'autres ne peuvent atteindre que plus tard le maximum de leur échelle de salaire, comparativement à leur ancienne convention collective.¹⁰

Comment le Front commun a-t-il pu parvenir à de tels résultats? Selon les permanents, c'est que les objectifs syndicaux étaient secondaires par rapport

6. *Idem.*

7. *Idem.*

8. *Idem.*

9. Conversation avec un permanent de la C.S.D., le 6 juin 1974.

10. Conversation avec un groupe de permanents de la C.S.D., anciens permanents de la C.S.N., le 6 juin 1974.

au véritable but de la bataille du Front commun: le renversement du gouvernement Bourassa, voire même le renversement du régime, pour certains:

« Le groupe de Pépin voulait la grève pour renverser le gouvernement. C'est facile de critiquer le gouvernement à toutes les sauces sans rien offrir en échange. Ça devient une mesure de diversion: créer du mécontentement en ne réglant pas les problèmes et, même, en susciter pour en accuser le gouvernement. C'est ça qu'on veut faire à la C.S.N. et dans le Front commun. »¹¹

La détérioration de la pratique syndicale, culminant dans le Front commun, a été vite perçue comme un rouage logique et nécessaire des objectifs politiques des dirigeants de la C.S.N. et du Front commun, et la preuve de l'emprise définitive du « groupe de Pépin » sur la centrale, signifiant la perte du contrôle des forces traditionnelles — les ouvriers — sur leur mouvement syndical. Pour ces permanents, la C.S.N. est devenue un instrument entre les mains d'intellectuels à visée révolutionnaire.

2. Les « 3D »

Les trois membres dissidents de l'exécutif rejoindront les permanents sur ce terrain: les syndiqués ont perdu le contrôle de leur centrale:

« Les membres sont devenus les instruments involontaires d'une machine qu'ils ne contrôlent plus. Ils ont voulu en faire un instrument strictement politique. »¹²

Ces gens qu'on dénonce, qui sont-ils? Ils se regroupent principalement autour du président Marcel Pépin. Ce sont des intellectuels, universitaires pour la plupart, conseillers du président et responsables de l'action politique, qui exercent une influence prépondérante sur ce dernier. Ils jouissent de l'appui des syndiqués les plus militants, recrutés en majeure partie chez les cols blancs des secteurs publics et parapublics, plus sympathiques aux problèmes politiques et à l'action radicale.

« L'entrée massive des secteurs public et parapublic dans les rangs de la C.S.N., relativement plus sensibilisés à la politique à cause de la nature même de leur employeur, a fourni aux promoteurs de l'action politique une occasion en or d'embarquer la C.S.N. dans l'escalade de la politisation. »¹³

Ils constituent le véritable pouvoir à la C.S.N. Ils détiennent l'appui de deux des cinq membres du Comité exécutif, le président général et le secrétaire général, Raymond Parent, mais, surtout, contrôlent la plus haute instance décisionnelle de la centrale entre les congrès, le Conseil confédéral. Ce que, minoritaires, les « 2P » ne peuvent faire adopter au Comité exécutif, ils l'obtiennent à la réunion du Conseil confédéral qui a le pouvoir de renverser les décisions de l'exécutif et du Bureau confédéral dominé par les sympathisants des Dalpé, Daigle et Dion. Même majoritaires au Comité exécutif, les « 3D » perdaient le

11. *Idem.*

12. Paul-Émile DALPÉ, discours prononcé lors de la réunion du 22 mai 1972, enregistrement.

13. *Le testament des 3D*, texte miméographié, Québec, 8 juin 1972.

contrôle de la centrale et ne pouvaient plus qu'exercer une influence morale sur les grandes orientations de la C.S.N.:

« Lorsque le groupe Pépin perdait au Bureau confédéral, il convoquait une réunion du Conseil confédéral pour briser la décision du bureau. »¹⁴

Depuis la création du Conseil confédéral en 1968, qui coïncide avec l'adoption du deuxième front, des changements syndicaux importants s'exercent sans que la majorité des membres de l'exécutif puissent y exercer quelque influence. D'ailleurs, dès lors, grâce à l'appui que lui garantit le Conseil confédéral, le groupe de Marcel Pépin pouvait diriger la centrale sans égard au Comité exécutif ou au Bureau confédéral. L'exécutif était bien souvent acculé à entériner des décisions déjà prises.

« Tout était organisé. Pépin venait avec des demandes pour des engagements qu'il avait pris sans nous consulter. On n'avait aucun contrôle sur une foule de dépenses. »¹⁵

Or souvent ces dépenses étaient faites au profit d'organismes ou d'individus politiquement engagés, sans que l'exécutif ne soit mis au courant au moment de prendre une décision et malgré la constitution de la C.S.N.¹⁶ Les « 3D » sentaient bien que le Comité exécutif n'était plus qu'une structure officielle dotée d'un pouvoir plus symbolique que réel dans des questions aussi importantes que l'orientation idéologique de la centrale. Ainsi, nous disent-ils, ont-ils été tenus dans l'ignorance de la préparation du document de travail *Ne comptons que sur nos propres moyens* en 1971, commandé par Marcel Pépin. Le document ne leur a été remis qu'à la toute dernière minute, avant que le Bureau confédéral n'en recommande la diffusion pour étude dans la centrale. Tout était prêt: les exemplaires pour la diffusion et même les résolutions à faire adopter par le Comité exécutif pour proposer l'étude du document au Conseil confédéral. Les « 3D » n'avaient qu'une heure ou deux pour prendre connaissance du document et faire leurs commentaires.¹⁷

Les ressources symboliques elles-mêmes que leur conférait leur position comme membres de l'exécutif s'effritaient à mesure que le « pouvoir parallèle » affermissait son emprise sur la centrale, notamment par le contrôle de la sélection des nouveaux permanents syndicaux. Le candidat à un poste d'organisateur ou de négociateur syndical devait présenter des garanties d'orthodoxie idéologique et de militantisme telles que l'entendaient les tenants de la politisation de la centrale. À un tel point qu'aucun ouvrier ne réussissait à passer les

14. Entrevue avec P.-É. Dalpé, le 10 avril 1974.

15. Entrevue avec Jacques Dion, le 3 juin 1974.

16. À cause d'un engagement préalable de Pépin, la C.S.N. verse une contribution de \$500 pour la tenue d'une assemblée publique contre la construction de l'autoroute est-ouest à Montréal. Plus tard, Dion apprend que l'assemblée était organisée par le Parti Québécois. Pépin a mis les presses de la C.S.N. à la disposition de René Lévesque pour l'impression de son volume *Souveraineté-Association*. (Entrevue avec Jacques Dion, le 3 juin 1974). « La C.S.N. a financé Québec-Presses à un moment donné sans que les membres [C.S.N.] ne le sachent. Elle n'a pas le droit de faire cela. » (Entrevue avec Yvon Valcin, le 18 juin 1974.)

17. Entrevue avec Jacques Dion, le 3 juin 1974.

épreuves faute de maîtriser les concepts de lutte des classes et de politisation des syndicats.

« L'idéologie devenait extrêmement contraignante, tellement que lorsque la C.S.N. engageait des permanents, il fallait presque un diplôme universitaire pour passer à travers l'épreuve de sélection.

« Depuis cette époque [1968-1970], il n'y a pas, à ma connaissance, un seul ouvrier qui a pu passer à travers les examens pour devenir organisateur. La C.S.N. a drainé des gens de l'extérieur qui sont venus dire aux ouvriers quoi faire. »¹⁸

Ainsi, à long terme, le groupe de Marcel Pépin, en octroyant tous les postes de permanents à des « amis », s'assuraient le contrôle de l'action syndicale quotidienne. Les intellectuels infiltraient tout le mouvement et lui donnaient une orientation — l'action politique — à laquelle ils subordonnaient toute l'action syndicale. Les syndiqués ne représentaient plus qu'une force de mobilisation à engager dans la lutte contre le régime capitaliste québécois, syndiqués dont on inventait l'unité en manipulant, s'il le fallait, les débats lors des assemblées délibérantes:

« Tout était organisé. Les gens étaient placés. Le réseau [action politique], il fallait qu'ils sachent les dimensions de la salle. Tout était *schédulé* pour placer leurs gens et prévoir les interventions. »¹⁹

« Les membres y [étaient] devenus les instruments involontaires d'une machine qu'ils ne contrôlent pas. On [voulait] en faire un instrument strictement politique. La C.S.N. est tombée aux mains d'idéologues, des gens qui [cherchaient] à accaparer vos [syndiqués C.S.N.] esprits et à vous embarquer dans une formule de pensée qui conduit à la dictature du prolétariat. Dans ces conditions, le mouvement ne vous [appartenait] plus. »²⁰

Devant ces faits, nous disent les « 3D », on ne pouvait pas rester indifférent: il fallait passer à l'action et dénoncer publiquement l'équipe de Marcel Pépin, ce que tous trois ont alors fait.

B) Marginalisation de certains groupes de syndiqués de la C.S.N.

Tous les syndiqués de la C.S.N. n'ont pas vraiment suivi son engagement dans l'action politique. Les objectifs globaux poursuivis par la centrale n'ont pas trouvé d'échos favorables chez bon nombre d'entre eux. C'est parmi eux que se sont recrutés les sympathisants du mouvement d'opposition engagé par des permanents et, finalement, les premiers adhérents de la C.S.D.

1. Caractéristiques socio-économiques de la clientèle

a) Les secteurs économiques

La plupart des membres de la C.S.N. qui sont passés à la C.S.D. se recrutent dans les secteurs primaire et secondaire. Un bref regard sur la répartition

18. Conversation avec Jean-Paul Hétu, le 5 mars 1974.

19. Entrevue avec Jacques Dion, le 3 juin 1974.

20. P.-É. DALPÉ, discours prononcé lors de la réunion du 22 mai 1972, enregistrement.

des membres inscrits à la C.S.D. nous révèle que plus de 91% des membres proviennent du bâtiment, de l'imprimerie, de la métallurgie, des mines, du papier, du textile et du vêtement.²¹

TABLEAU 1

Représentation des secteurs économiques à la C.S.D., 30 janvier 1973.

SECTEUR	NOMBRE DE MEMBRES	
Industrie et métiers	32 926	(91.2%)
— bâtiments et bois	9 447	
— textile	8 818	
— vêtement	7 776	
— métallurgie et mines	6 461	
— imprimerie	185	
— pâtes et papiers	239	
Services	4 221	(8.8%)
— commerce	2 151	
— hôpitaux	1 578	
— service public	492	
TOTAL	37 147	(100)

SOURCE: C.S.D., « Évolution de l'effectif des membres inscrits, » *Procès-verbal du premier congrès*, juin 1973, p. 235.

La C.S.D. a donc profité du mécontentement des ouvriers du primaire et du secondaire, à la C.S.N. Elle y a puisé la grande majorité de ses effectifs. Le mécontentement à la C.S.N. s'est surtout manifesté chez cette catégorie de travailleurs. Pour le vérifier, il nous suffit de regarder les secteurs économiques représentés lors de la réunion du 22 mai 1972. En effet, la réunion du 22 mai, convoquée par les « 3D », invitait tous les mécontents à décider de l'action à entreprendre pour corriger la situation.

21. Nous avons retenu les membres inscrits le 30 janvier 1973 plutôt que le 10 juillet 1972, première date où la C.S.D. a effectué un relevé de ses effectifs, parce qu'à cette date, plusieurs procédures de désaffiliation de la C.S.N. étaient engagées et peu de syndicats encore officiellement affiliés à la C.S.D.

TABLEAU 2

Représentation des secteurs à la réunion du 22 mai 1972, au Centre Mgr Marcoux à Québec.

SECTEUR	SYNDICATS	DÉLÉGUÉS
Industrie et métiers	165 (70%)	713 (80%)
— bâtiments et bois	39	162
— textile	29	140
— vêtement	25	113
— métallurgie et mines	51	214
— pâtes et papiers	21	84
Services	53 (20%)	136 (14%)
— imprimerie	4	9
— commerce	26	72
— hôpitaux	12	42
— services publics	11	13
Autres (non classés)	21 (10%)	52 (6%)
TOTAL	239	901

SOURCE: C.S.D., « Délégués par syndicat, inscrits à l'assemblée du Centre Mgr Marcoux, tenue le 22 mai 1972, » *Procès-verbal du congrès de fondation*, pp. 115-120.

Les délégués des secteurs primaire et secondaire représentent 80% de l'ensemble des délégués. C'est donc chez cette catégorie de travailleurs que le phénomène de marginalisation a été le plus vivement ressenti. Mais plus encore: des ouvriers du primaire et du secondaire, près de la moitié proviennent des secteurs marginaux de l'économie: vêtement et textile. (Voir le tableau 1.) Les salaires y sont très bas, parmi les plus bas au Québec, et l'emploi y est sans cesse menacé par la fermeture d'usines consécutive à la sclérose des activités économiques, la faible innovation de ces secteurs, et la concurrence très forte exercée par les firmes étrangères sur les entreprises québécoises. L'emploi et les conditions de travail y conservent donc toute leur acuité et sont vécus comme des problèmes immédiats, quotidiens.

Cependant, par rapport à l'ensemble des membres de la C.S.D., les secteurs marginaux, s'ils représentent encore aujourd'hui une part importante des effectifs, ne totalisent plus que 40% de l'ensemble des membres inscrits (voir le tableau 3). Les secteurs du bâtiment et de la métallurgie et des mines sont aussi fortement représentés. La C.S.D., comme telle, ne s'apparente pas spécifiquement à un secteur économique marginal et traditionnel, ni, non plus, le mouvement d'opposition qui a donné naissance à la C.S.D. Si on se réfère à nouveau à l'assemblée du 22 mai 1972 (voir le tableau 2), les syndicats de la métallurgie et des mines composent la plus forte délégation, suivie de celle du bâtiment et du bois. À eux seuls, les syndicats des mines et de la métallurgie représentent 21% des syndicats présents et leurs délégués, 22% des délégués ins-

crits. Ensemble, le vêtement et le textile ont une délégation à peine supérieure à celle des mines et de la métallurgie.

La répartition des membres à l'heure actuelle reproduit sensiblement l'image qu'avait donnée le mouvement d'opposition lors de la réunion du 22 mai. En fait, elle évolue légèrement en faveur des secteurs plus productifs de l'économie. Mais le bloc du vêtement et textile conserve une importance non négligeable au sein de la C.S.D.

TABLEAU 3

Importance relative de différents groupes d'industries à la C.S.D., 30 janvier 1973 et 19 avril 1974.

SECTEUR	NOMBRE DE MEMBRES	
	1973	1974
Vêtement	7 776	8 131
Textile	8 818	9 236
	16 594 (45%)	17 367 (40%)
Bâtiments et bois	9 447	13 165
Métallurgie et mines	6 461	7 663
	15 908 (42%)	20 828 (47%)
Services	4 221 (13%)	5 147 (13%)
TOTAL	37 147	43 853

SOURCE: C.S.D., « Évolution des effectifs des membres inscrits », *op. cit.*

Il n'y a pas d'identité évidente entre la C.S.D. et les ouvriers des secteurs marginaux de l'économie. En regard de ces données, on ne peut pas interpréter la création de la C.S.D. comme une réaction des groupes les moins bien nantis, les plus insécurisés de l'industrie, face à une situation professionnelle précaire, sociologiquement proches, donc, de la clientèle créditiste, contre une forme d'organisation syndicale — la C.S.N. — porteuse des valeurs proprement modernes: efficacité, progrès, changements technocratiques, critique, etc.

Cependant, nous devons nous interroger sur la concentration des effectifs de la C.S.D. dans les secteurs de l'industrie et des métiers. Si les syndiqués du secteur des services ont été si peu nombreux à adhérer à la C.S.D. et même à rejoindre le rang des mécontents de la C.S.N., c'est que le mouvement d'opposition s'appuierait sur un malaise ou des griefs spécifiques d'une catégorie particulière de travailleurs.

En comparant la représentation syndicale de la C.S.D. à l'ensemble de la main-d'oeuvre non agricole du Québec, nous touchons à un autre aspect de la particularité de sa représentation syndicale. Elle reproduit complètement en sens inverse la situation actuelle dans le monde du travail. Alors que la société évolue toujours plus vers une société de services, passant de l'ère industrielle à l'ère des loisirs ou post-industrielle, la prédominance des secteurs de l'industrie et des métiers dans la C.S.D. place cette dernière à contre-courant des

transformations actuelles des sociétés. Sa présence extrêmement réduite dans le secteur d'activité économique le plus important semble vouloir démontrer que la C.S.D. n'a pas réussi à présenter une image attrayante pour les employés de ce secteur, contrairement aux ouvriers d'industrie et de métier qui composent la grande majorité de ses membres. La C.S.D. donne ainsi l'image d'une centrale peu adaptée aux réalités économiques et sociales de l'ère post-industrielle, plus ancrée dans des formes traditionnelles d'intervention syndicale et plus proche des ouvriers des secteurs traditionnels de l'activité économique.

TABLEAU 4

*Comparaison entre la main-d'oeuvre totale du Québec et la représentation syndicale à la C.S.D.,
30 janvier 1973 et 19 avril 1974.
(en pourcentage)*

SECTEUR	MAIN-D'OEUVRE NON-AGRICOLE DU QUÉBEC (1973) ^{a)}	C.S.D. 1973	C.S.D. 1974
Services	64.7	8.8	11.7
Industrie et métiers	35.3	91.2	88.3

a) SOURCE: Bureau de la statistique du Québec, *Annuaire du Québec*, 1973, p. 432; tiré de Raymond HUDON, « La culture politique de la C.S.N. », Laboratoire d'études administratives et politiques, Université Laval, 1974, (miméo.).

b) Les régions

La Centrale des syndicats démocratiques concentre ses effectifs en dehors des principaux centres industriels du Québec. Les régions des Bois-Francs, de l'Estrie et du Lac Saint-Jean réunissent 42% des membres inscrits et 41% des syndicats de la C.S.D. (Voir le tableau 5.) Mais cette proportion augmente si on dissèque les deux grandes régions urbaines de Québec et de Montréal où se regroupent les autres 50% des membres cotisants de la C.S.D. La région administrative de Québec s'étend profondément dans les régions rurales ou semi-urbaines de la Beauce, la Côte-Sud, Charlevoix et Portneuf. L'importance de la ville de Québec et sa banlieue immédiate est loin d'être aussi grande quantitativement du moins, que ne pourrait le laisser croire le tableau 5. Quant à Montréal, en nous inspirant des pertes subies par les Conseils centraux de la C.S.N. en 1972, nous pouvons obtenir un ordre de grandeur de la répartition des forces de la C.S.D. dans cette grande région. Si nous considérons que la majeure partie des membres de la C.S.D. proviennent de la C.S.N., les pertes subies par la C.S.N. pourront nous servir d'indice sur la localisation du membership de la C.S.D. Toutefois, nous sommes conscients de la relativité de ces chiffres. En effet, tous les dissidents de la C.S.N. n'ont pas adhéré à la C.S.D.

TABLEAU 5

Membres cotisants et syndicats de la C.S.D. par région, 28 février 1974.

RÉGION ²²	SYNDICATS	MEMBRES
Québec	39	8 209
Grand Montréal	79	11 309
Bois-Francis	54	6 445
Estrie	30	6 088
Saguenay-Lac Saint-Jean	14	1 731
TOTAL	238	33 882

SOURCE: Chiffres fournis par Réal Labelle, secrétaire-général de la C.S.D.

TABLEAU 6

Pertes subies par les conseils centraux de la C.S.N. dans la région de Montréal entre décembre 1971 et octobre 1972.

CONSEIL CENTRAL	NOMBRE DE MEMBRES		PERTES
	1971	1972	
Montréal	68 354	56 479	12 075
St-Jean	3 120	1 721	1 399
Joliette	4 227	3 379	848
St-Hyacinthe	6 847	5 044	1 803
Granby	5 232	1 731	3 501
TOTAL	87 980	68 354	19 626

SOURCES: C.S.N., *Membres cotisants et membres inscrits par fédération et conseil central*, décembre 1971.C.S.N., *Portrait des conseils centraux*, octobre 1972.

42% des adhérents se recruteraient sur l'île de Montréal contre 58% dans la région de Montréal. En appliquant ces pourcentages au tableau 5, la C.S.D. n'aurait qu'environ 4 750 membres à Montréal même, et 6 560 dans les petites villes de la région de Montréal. On doit donc augmenter considérablement le pourcentage des membres provenant de l'extérieur des deux grands centres urbains du Québec qui ne représentent qu'environ 30% des effectifs cotisants totaux de la C.S.D.²³

22. Comme l'adhésion à un conseil régional est volontaire, la C.S.D. n'inscrit pas ses membres par conseil régional. Ils sont inscrits par régions administratives.

23. Nous parvenons à ce chiffre en additionnant les 4 750 membres montréalais aux 5 000 que nous attribuons à la ville de Québec. La représentation de Québec est certainement surévaluée et la proportion des membres venant de Québec et de Montréal sur l'ensemble des effectifs de la C.S.D. est donc probablement inférieure à 30%.

Cependant, la répartition géographique des effectifs de la C.S.D. ne prend vraiment toute sa signification qu'en rapport avec l'ensemble des syndiqués québécois. C'est alors que nous pouvons déceler les régions sur lesquelles la C.S.D. a pu exercer un pouvoir d'attraction significatif. C'est également de cette façon que nous pouvons pondérer la répartition de ses membres, en chiffres absolus, selon les régions, et relativiser leur importance en fonction de la puissance de la centrale dans ces mêmes régions.

TABLEAU 7

Proportion de syndiqués inscrits à la C.S.D. dans les diverses régions du Québec.

RÉGION ADMINISTRATIVE	SYNDIQUÉS QUÉBÉCOIS	MEMBRES DE LA C.S.D.	
		N	%
Montréal	126 020	11 309	2.5
Québec	95 838	8 209	8.5
Bois-Francs	18 688	6 445	12.5
Estrie	27 346	6 088	22.3
Saguenay-Lac St-Jean	38 514	1 731	4.4

SOURCES: *Répartition des travailleurs syndiqués en 1969*, miméo.
C.S.D., *Membres cotisants par région administrative* au 28/2/74.

La présence de la C.S.D. n'est vraiment très forte dans aucune région administrative. Elle est pratiquement nulle à Montréal de même qu'au Lac Saint-Jean. Elle est déjà beaucoup plus importante dans les régions des Bois-Francs et de l'Estrie et particulièrement dans cette dernière. Mais on aura une idée plus précise de la force d'attraction qu'a pu exercer la C.S.D. dans ces régions en regardant le pourcentage des effectifs de la C.S.N. qui sont passés à la C.S.D. En effet, le pourcentage final des syndiqués membres de la C.S.D. dans une région dépend d'abord du pourcentage de syndiqués qu'y recrutait la C.S.N.

TABLEAU 8

Pourcentage des membres de la C.S.N. passés à la C.S.D. par région administrative.

RÉGION ADMINISTRATIVE	C.S.N.		C.S.D.		CSD/CSN %
	N	% ^a	N	% ^a	
Montréal	97 599	22.9	11 309	2.5	11
Québec	50 279	52.5	8 209	8.5	16
Bois-Francs	17 703	36.4	6 445	12.5	34
Estrie	13 150	48.1	6 088	22.3	46
Saguenay-Lac St-Jean	22 185	57.6	1 731	7.6	7.6
Nord-Ouest	2 319	15.4	—	—	—

SOURCES: Voir le tableau précédent.
a) Proportion de syndiqués québécois inscrits à la centrale.

Le tableau 8 nous montre que les acquis les plus significatifs de la C.S.D. proviennent également des régions de l'Estrie et des Bois-Francs, où la nouvelle centrale a drainé plus de 40% (34% et 46%) des effectifs de la C.S.N. On constate également le peu de succès de la C.S.D. dans les grands centres urbains de Québec ou de Montréal. Si l'on tient compte des appréciations faites plus haut de l'importance réelle de Québec et de Montréal dans leurs régions administratives respectives, les gains de la C.S.D. ont été plus que négligeables dans les deux villes.

La C.S.D. est donc d'abord rurale et semi-urbaine. Elle recrute ses effectifs dans des localités plus traditionnelles et conservatrices que les grands pôles industriels du Québec. On peut supposer, sous toutes réserves des autres facteurs de scission, que le mouvement syndical qu'elle engendre empruntera davantage une ligne de conduite modérée et non radicale. Déjà, en observant ses châteaux forts, on ne peut que donner plus de force à cette hypothèse et même la dépasser. L'Estrie et les Bois-Francs sont non seulement les régions les plus représentées à la C.S.D. mais encore, celles où la C.S.D. est allée chercher le plus fort pourcentage de syndiqués C.S.N., soit au moins deux fois plus que dans n'importe quelle autre région du Québec. Or, c'est dans ces régions que le Crédit Social va traditionnellement chercher ses appuis les plus importants, avec le Nord-Ouest québécois. Mais, pour sa part, la C.S.D. est peu représentée dans le Nord-Ouest. Pourquoi? Parce que, nous l'avons vu, la C.S.D. s'est implantée essentiellement dans les régions déjà syndiqués par la C.S.N. Or, de toutes les centrales syndicales, en 1969, la C.S.N. détient le plus faible taux de syndicalisation dans le Nord-Ouest québécois: 15,8%, c'est-à-dire 2 319 membres. Le potentiel d'adhésion de dissidents de la C.S.N. à la C.S.D. y est déjà, au départ, relativement mince, et il l'est d'autant plus que les secteurs forts de la C.S.D. — le primaire et le secondaire — y constituent les secteurs faibles de la C.S.N. Les ouvriers de la construction, du papier et de la forêt ne représentent que 26% (957) des syndiqués de la C.S.N. dans cette région.

La proportion d'adhésion à la C.S.D. reste néanmoins faible: 12% (132/957).²⁴ Cela tendrait-il à infirmer l'hypothèse d'une parenté culturelle entre les clientèles du Crédit Social et de la C.S.D., formulée plus haut? À infirmer, non, à cause de la situation observée dans les régions de l'Estrie et des Bois-Francs; à relativiser, oui. C'est que d'autres facteurs ont joué dans la formation de la C.S.D. Les éléments socio-culturels, tels qu'étudiés jusqu'ici, ont peut-être été fondamentaux: peut-être ont-ils suscité une forme de mécontentement parti-

24. La C.S.D. n'a pas retenu la région administrative du Nord-Ouest dans la division de sa carte syndicale. Il nous est donc impossible, pour l'instant, d'évaluer exactement le nombre de syndiqués C.S.N. qui sont passés à la C.S.D. Lors de la scission, en 1972, les pertes les plus importantes de la C.S.N. dans cette région ont été enregistrées chez les employés de la Fonction publique (1 589 membres) qui sont partis en bloc pour se constituer en syndicat indépendant avec tous les membres de la Fédération de la fonction publique de la C.S.N. Dans les autres secteurs, la C.S.N. n'a apparemment perdu des effectifs que dans le papier et la forêt: 132 membres ont éventuellement adhéré à la C.S.D., c'est-à-dire environ 12% des syndiqués des secteurs primaire et secondaire.

culière, sous la C.S.N., mais c'est la mobilisation qui permettra l'éclosion et l'organisation de la force de révolte potentielle contenue dans le mécontentement. Mais d'abord, ce mécontentement, comme s'exprime-t-il?

2. *Expression de la marginalisation*

En s'éloignant de la voie stricte du syndicalisme traditionnel en faveur d'une action plus politisée, la C.S.N. a creusé un fossé entre elle et bon nombre des syndiqués. L'idéologie de la C.S.N. ne correspond plus aux préoccupations de ces groupes d'ouvriers. En fait, ils doivent adhérer à une doctrine qu'ils n'approuvent pas et payer des cotisations à une centrale dans laquelle ils ne retrouvent plus la représentation de leurs aspirations syndicales.

« ... Je n'avais plus confiance à l'autre centrale [C.S.N.] qui était politisée à l'extrême et qui ne rapportait absolument rien aux travailleurs de la base. De plus, nos cotisations syndicales servaient à faire de la politique active et nos membres étaient contre. »²⁵

« La fondation de la nouvelle centrale a répondu exactement au désir des membres de notre syndicat qui voulaient un syndicat qui s'occupe de syndicalisme et non de politique partisane. »²⁶

« La C.S.D. est formée de travailleurs qui pensent que le but premier d'un syndicat et d'une centrale, c'est en premier lieu de négocier de bons contrats de travail, voir à son application, tout en s'occupant de l'application des lois sociales et tenter, en sensibilisant les membres, d'obtenir des lois qui ne nuisent pas aux travailleurs. »²⁷

Les dirigeants de la C.S.N., pour quelque raison que ce soit, n'ont pas réussi à faire comprendre le rôle de l'action politique dans l'action syndicale. Les syndiqués n'y ont pas vu d'unité. Ils n'ont retenu que le « tapage » de leurs dirigeants sur la scène publique québécoise et les polémiques de la C.S.N. contre le régime politique. Ces interventions ont été interprétées comme étant, avant tout, le désir des chefs syndicaux de se donner une stature politique:

« Ils s'exprimaient pour eux autres, pour se montrer. Ils nous utilisaient pour monter dans la société: ils marchaient sur notre dos [...]. Les petits salariés n'ont pas peur de donner, mais ils ne veulent pas qu'on les utilise à d'autres fins que ce qu'ils veulent être et faire. »²⁸

« Nous croyons sincèrement que les chefs élus de la nouvelle centrale s'occuperont avec nous à promouvoir les intérêts des travailleurs et non leur propre intérêt politique. »²⁹

Attachés à une forme de syndicalisme tendant à disparaître à la C.S.N., mal intégrés aux mouvements de réflexion qui présideront à la redéfinition de l'action syndicale de la centrale, mis en minorité par l'entrée massive de nou-

25. Denis MILOT, président du Syndicat national des employés du vêtement de la région de Trois-Rivières, *Magazine C.S.D.*, I, 1, octobre 1972, p. 10.

26. Gérard BOISVERT, président du Syndicat national des employés de la coopérative agricole de Granby, section Bon Conseil, *Magazine C.S.D.*, *op. cit.*, p. 6.

27. Pierrette THIBODEAU, présidente du Syndicat national des employés de Canadian Couverters de Shawinigan, *Magazine C.S.D.*, *op. cit.*, p. 10.

28. Jeannine LACOMBE, présidente de la section de Grover Mills de l'Union nationale du vêtement de Montréal, *La Base*, I, 2, juin 1973, p. 21.

29. Gérard BOISVERT, *loc. cit.*

velles classes de travailleurs, étrangers au langage (radical, politique) de la nouvelle majorité, dépassés, donc, par les bouleversements qui transforment leur centrale, « ces petits salariés, ces travailleurs » deviennent peu à peu des marginaux au sein d'une organisation de moins en moins leur.

« Comment se retrouver dans des hommes et des idées à cent lieues de nos propres préoccupations? » Avec la C.S.D., il en va tout autrement.

« Je voudrais dire aux travailleurs que dans cette nouvelle centrale syndicale, il fait bon se retrouver chez soi, chose que nous avons perdue depuis quelques années. »³⁰

« Je suis fière d'être affiliée à la C.S.D.; je me sens chez nous; je me reconnais dans les leaders, ils expriment ce qu'on veut; il n'y a pas de distance entre eux et nous. »³¹

Comment, par ailleurs, s'identifier à une organisation sur laquelle on a non seulement perdu toute emprise mais qui nous refuse ce droit, quand il devient impossible d'exprimer des vues différentes des idées acceptées sans être « réactionnaires »?

« [Dans la C.S.D., par contre], un travailleur qui veut s'exprimer et se vider le cœur à l'assemblée ne sera pas empêché par ses confrères. On ne se fera plus faire un lavage de cerveau par une politique pensée par d'autres. La C.S.D. va permettre aux travailleurs de s'extérioriser davantage pour le bien général. »³²

C) Capacité de mobilisation des forces contestatrices

Les mécontentements suscités par la radicalisation de la C.S.N. n'ont pas suffi à provoquer la scission. Ils ont suscité des forces — permanents et hauts officiers — qui, à leur tour, ont mobilisé des ouvriers pour les engager dans un mouvement d'opposition. Le document *Ne comptons que sur nos propres moyens* a servi de fer de lance aux organisateurs de l'opposition qui ont utilisé l'étude du document entreprise à la C.S.N. pour susciter un débat de fond sur la centrale. Par le biais du document, le groupe d'opposition pénètre les syndicats et tente de canaliser le mécontentement au profit de son analyse de la situation. Le scandale de l'affaire Lapalme, dénoncé par Jacques Dion, rejaillit au centre du débat et alimente les critiques de l'opposition. Avec deux tribunes pour faire passer son message dans la C.S.N., l'opposition est bien armée pour soulever des appuis autour de son mouvement. Elle table sur l'appui de sympathisants sûrs, un peu partout dans la province, et sur leur pouvoir de mobilisation auprès des syndiqués.

Lorsque le moment viendra de passer à l'action — organiser une assemblée générale (22 mai), puis créer une nouvelle centrale — la fidélité de ces leaders locaux et régionaux déterminera, dans une large mesure, l'appui des troupes syndicales.

30. Gérard TRÉPANIÉ, syndicat du Venus de Princeville, *Magazine C.S.D.*, op. cit., p. 8.

31. Jeannine LACOMBE, loc. cit.

32. Marcel BONIN, président du syndicat de l'Union de la teinturerie, Drummondville, *Magazine C.S.D.*, op. cit., p. 7.

La réunion du 22 mai dépasse les espoirs les plus optimistes des dirigeants de l'opposition. Ils n'attendaient que trois cents délégués;³³ il en vient plus de quinze cents.³⁴ La machine a très bien fonctionné et fait preuve d'efficacité: la réunion n'a, en effet, été convoquée qu'une semaine plus tôt, après l'échec du Conseil confédéral. C'est une victoire triomphale pour les leaders du mouvement d'opposition, qui suscite beaucoup d'espoir quant aux chances de succès de la nouvelle centrale dont on vient de décider la création. Les espérances seront cependant déçues, et la C.S.D. n'attirera qu'environ vingt-cinq mille syndiqués de la C.S.N. au lieu de soixante mille attendus.³⁵

Certains leaders, comme certains syndicats, s'objectaient à une scission et préféraient continuer la lutte à l'intérieur de la C.S.N. Mais, il y a eu, à l'époque de la scission, toute une série de manoeuvres et de pressions de la part de la C.S.N. pour conserver ses syndiqués. À la C.S.D., on parle même de chantage exercé auprès de certains officiers de syndicats. En fait, il est à peu près impossible de faire le tour des motifs qui ont retenu certains leaders, engagés dans le mouvement d'opposition, de poursuivre leur action en contribuant à la création de la C.S.D. La C.S.N. a exercé d'énormes pressions sur des individus pour les empêcher d'amener trop de syndiqués à se rallier à l'opposition.

Le cas du syndicat de l'Alcan au Lac Saint-Jean est un bon exemple des luttes qui se sont engagées lors de la scission et du rôle des leaders dans la décision des syndiqués de suivre ou non les dissidents. Le syndicat de l'Alcan de la région du Lac Saint-Jean, dont le président Jean Halley accordait son appui enthousiaste aux dissidents, constituait l'une des grandes forces symboliques du mouvement d'opposition. L'importance numérique du syndicat — plus de six milles membres — et la modernité de ce secteur économique de haute technologie lui conférait une force d'entraînement sur laquelle comptaient énormément les dirigeants de l'opposition à la C.S.N.

« On comptait beaucoup sur l'Alcan. D'abord parce que ça représente presque 6 000 travailleurs, mais surtout à cause de son prestige. Cela aurait renforcé l'image de la C.S.D. et eut un effet d'entraînement sur beaucoup d'autres syndicats qui auraient alors osé s'en venir avec nous. »³⁶

Avant la scission, Halley était coordonnateur de l'action de l'opposition dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, avec Almas Tremblay, du Syndicat de la construction. Il a contribué à susciter des appuis au mouvement de l'opposition parmi les syndicats de la région dont plusieurs ont par la suite adhéré à la C.S.D.

« C'est le président du syndicat de l'Alcan qui est venu me voir et m'a parlé de quitter la C.S.N. »³⁷

33. Entrevue avec P.-É. Dalpé, le 10 avril 1974.

34. Le 21 mai 1972, 200 délégués représentant 230 syndicats et 71 000 membres étaient inscrits. Le lendemain, le nombre de délégués inscrits atteignait 1 615. (Chiffres fournis par Jean-Paul Hétu, lors de la réunion du 22 mai 1972, enregistrement.)

35. Entrevue avec Yvon Valcin, le 18 juin 1974.

36. Entrevue avec Jean-Paul Hétu, le 5 mars 1974.

37. Conversation avec le président du Syndicat des employés de garage du Lac Saint-Jean, le 1er mars 1974.

Jusqu'à la réunion du 22 mai à laquelle son syndicat était représenté, Halley soutint officiellement les dissidents. Mais les rumeurs d'une scission probable avaient déjà provoqué la contre-offensive de la C.S.N. Celle-ci, selon des représentants de la C.S.D., fut d'une violence particulière contre Halley qui, décontenancé par la vigueur des attaques, mais déjà trop engagé dans la lutte contre la C.S.N. pour faire marche arrière, n'ose pas suivre les « 3D » et préfère demeurer indépendant.³⁸

« La réaction de la C.S.N. a été tellement vive dans la région [télévision, journaux, accusations de trahisons...] lorsqu'elle eut vent de l'affaire, et M. Halley s'attendait si peu à une telle campagne de dénigrement qu'il n'a pas continué jusqu'au bout. »³⁹

Par contre, le syndicat de la construction, à la suite de son président, suivait le mouvement et adhérait presque en bloc à la C.S.D. La défection du syndicat de l'Alcan privait la C.S.D. d'un autre château fort, le Lac Saint-Jean, et de plus du tiers des forces syndicales de la C.S.N. dans cette région. Avec l'entrée du syndicat de l'Alcan, la configuration de la C.S.D. eût pris une toute autre dimension. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean serait devenu, avec l'Estrie et les Bois Francs, le point d'appui de la C.S.D., et le secteur de la métallurgie et des mines (12 500 membres) suivait immédiatement les secteurs du textile et du vêtement réunis (16 000 membres).⁴⁰

La fidélité de leaders syndicaux permettait à la C.S.D. d'obtenir beaucoup de succès dans les deux secteurs du textile et du vêtement. Le président de la fédération du textile, Jean-Noël Godin, prenait part aux premiers efforts d'organisation d'une opposition au sein de la C.S.N. Il participait activement à sa structuration et devenait l'un des principaux leaders du mouvement. Paul-Émile Comtois, président de la fédération du vêtement, s'engagea bientôt aux côtés des opposants. Leur influence auprès de leur fédération respective, reconnue à l'intérieur même de la C.S.N., particulièrement dans le cas de Godin,⁴¹ fut déterminante au moment de choisir d'adhérer ou non à la nouvelle centrale. La presque totalité de leurs syndicats adhèrent à la C.S.D. Le monolithisme de ces deux structures fédératives autour de leurs présidents a sensiblement contribué à façonner la carte syndicale de la C.S.D.

Nous pouvons nous demander, à la suite de cette analyse, quel est le rôle réel de la mobilisation dans le regroupement de certaines catégories de travailleurs au sein de la C.S.D. Les secteurs marginaux de l'économie (vêtement et textile) sont les plus massivement représentés dans la centrale, mais, en même temps, ils se rassemblent dans deux fédérations dont les dirigeants ont joué un rôle important dans la crise de la C.S.N. L'Estrie et les Bois-Francs sont les régions où la C.S.D. a obtenu, proportionnellement aux effectifs de la C.S.N.,

38. Jacques TARDIF, « La lutte de la C.S.D. au Saguenay-Lac Saint-Jean », *Magazine C.S.D.*, *op. cit.*, p. 31.

39. Entrevue avec Jean-Paul Hêtu, le 5 mars 1974.

40. Voir le tableau 1, en ajoutant aux 6 500 membres du secteur de la métallurgie et des mines les 6 000 membres du Syndicat de l'Alcan.

41. « Jean-Noël Godin contrôle complètement sa fédération. Il domine ses assemblées syndicales. » (Conversation avec un permanent de la C.S.N.)

le plus grand nombre d'adhésions; les fédérations du vêtement et du textile y ont presque tous leurs membres.

Par ailleurs, que la région du Lac Saint-Jean et le secteur de la métallurgie soient moins représentés à la C.S.D., s'expliquerait par la défection d'un chef syndical, le président du syndicat de l'Alcan. Y aurait-il prépondérance de la mobilisation sur les facteurs socio-économiques? Quelle que soit la réponse à cette interrogation, il reste qu'à l'heure actuelle, la C.S.D. a une configuration particulière, et quels qu'aient été les motifs de mécontentement de l'ensemble des dissidents de la C.S.N., c'est maintenant la philosophie et les valorisations de ceux qui sont effectivement passés à la C.S.D. qu'il nous faut analyser pour comprendre ce qu'est la C.S.D.

II. LE PROJET

La critique de la C.S.N. par les adhérents de la C.S.D. se situe essentiellement à deux niveaux: le pouvoir — sa distribution effective dans la centrale — et l'idéologie officielle prônée par cette dernière. Au pouvoir, ils reprochent d'être graduellement passé aux mains d'une minorité agissante et peu scrupuleuse des principes démocratiques. Contre l'idéologie, ils soulèvent son peu de réalisme et son inadaptation aux aspirations véritables des travailleurs. Issue d'une expérience malheureuse, d'un échec à la C.S.N., la C.S.D. portera en elle les grandes préoccupations qui auront sous-tendu le conflit vécu sous l'ancienne centrale. Le pouvoir et l'idéologie constitueront donc les axes autour desquels on bâtira le projet de la C.S.D.

A) Le pouvoir

Quittant la C.S.N. où ils se voyaient confinés à un rôle plus que secondaire dans la direction de la centrale, au profit d'un petit groupe de syndicalistes dont ils n'avaient pu freiner l'emprise sur le mouvement, les syndiqués ont voulu se donner toutes les garanties de contrôle réel sur l'administration de la C.S.D. Le « contrôle par la base » devient vite le leitmotiv des fondateurs de la nouvelle centrale. La participation des « syndiqués » et la « démocratie » marquent l'esprit dans lequel on a voulu construire la C.S.D. Les premiers jours d'existence de la centrale ont donné libre cours à une véritable euphorie démocratique. Lors du congrès de fondation, les dirigeants avaient peine à exprimer des opinions, les délégués leur coupant la parole: « C'est nous qui dirigeons la centrale, pas vous. »

1. Les syndiqués, les syndicats et la centrale

En se donnant des structures de pouvoir, la C.S.D. a voulu limiter le plus possible les intermédiaires et favoriser la participation directe des travailleurs à sa direction. Elle n'y est parvenue que partiellement: elle n'a pu se défaire tota-

lement des concepts de représentation liés à un type d'organisation héritée de l'ancienne centrale, i.e. délégation par les structures intermédiaires des conseils centraux et des fédérations. Mais elle a élargi considérablement la base de représentation à ses deux instances supérieures, le Congrès et l'Assemblée plénière.

L'Assemblée plénière, convoquée statutairement tous les trois mois, représente le siège du pouvoir suprême entre les congrès. Le droit de délégation y repose essentiellement sur les syndicats. Seuls ces derniers peuvent déléguer des représentants selon un certain quota et aucune autre structure n'a de droits législatifs à ces assemblées.⁴²

Au Congrès, les fédérations ont aussi droit à des représentants.⁴³ Leur présence constitue déjà une limite du principe de représentation directe des syndicats dans tous les organes de direction de la centrale. L'adoption de ce règlement ne s'est pas fait sans heurt. De nombreux syndiqués y voyaient la répétition d'une situation vécue à la C.S.N., qui avait favorisé la perte de contrôle des syndiqués de la base sur la centrale:

« On dit bien que c'est une Centrale des Syndicats Démocratiques, mais ce sont des syndicats, non pas des conseils régionaux, ni des fédérations qui doivent être représentés au congrès. Ce sont les syndicats qui doivent décider. On a décidé d'appliquer la démocratie. Elle doit être appliquée sur toute la ligne. On ne recommencera pas à revenir dans les structures de l'ancienne centrale. »⁴⁴

« J'ai peur qu'on revienne au même système qu'on était dans le temps de la vieille centrale. Au congrès de fondation, on a décidé que ce serait les syndicats qui seraient là. Les fédérations sont représentées par les syndicats qui sont là actuellement. Vous savez comment on était paqueté dans la vieille centrale quand il s'agissait de l'action politique. Il y avait vingt et un conseils centraux. Ils allaient au Conseil confédéral. C'était des conseils confédéraux paquetés. Ils passaient tout ce qu'ils voulaient. Tout ce qui s'est passé à la vieille centrale, je ne veux pas que ça se reproduise à la C.S.D. »⁴⁵

Mais, avant même que ne soient débattues les structures de la C.S.D., les fédérations se sont imposées comme mode d'organisation. Deux fédérations, le textile et le vêtement, étaient passées en bloc à la C.S.D. Or cette force est bien organisée, possède ses propres services, etc. Son existence n'a évidemment pas été mise en cause et son droit d'être représentée à au moins une structure de pouvoir a finalement été accepté par les délégués lors du premier congrès. En somme, les fédérations professionnelles n'ont rien perdu de leurs pouvoirs à la C.S.D. et conservent la même influence sur leurs syndicats.

Par contre, les conseils régionaux, héritiers des conseils centraux de la C.S.N., n'ont conservé qu'une infime partie de leurs anciens pouvoirs. Ils sont

42. Chaque syndicat a droit à un délégué officiel plus un deuxième si ses effectifs dépassent 101 membres et à autant d'autres délégués officiels qu'il compte de tranches subséquentes de 200 membres.

43. Les fédérations (la C.S.D. en compte trois actuellement), ont droit à un délégué officiel et à un délégué officiel supplémentaire par cinq mille membres.

44. Intervention non identifiée, dans le *Procès-verbal de la deuxième réunion de l'Assemblée plénière de la C.S.D.*, tenue les 9 et 10 février 1973 à Québec, p. 66.

45. Intervention de D'Arcy Grant, *idem*, p. 64.

devenus des structures purement volontaires. Les syndicats peuvent ou non y adhérer et s'en retirer à loisir. Leurs pouvoirs et leur influence sont maintenant autant réduits qu'ils pouvaient être grands sous la C.S.N. Ils n'ont d'autre vocation que la coordination régionale des services de la C.S.D. et des activités des syndicats, et se sont vu refuser tout droit à être représentés aux congrès et aux assemblées plénières. On a craint de donner trop de pouvoir à cette structure à qui l'on attribue largement la responsabilité de la radicalisation de la C.S.N., comme nous le rappelle D'Arcy Grant, un syndiqué de la construction. (Voir citation plus haut.)

La C.S.D. a voulu garantir le contrôle des syndicats sur les délibérations de ses assemblées. La participation représente depuis toujours un problème important pour les organisations. La C.S.D. a tenté d'assurer la présence du plus grand nombre possible de syndicats à ses réunions délibérantes. Une réglementation prévoit donc le financement par la centrale de la participation d'un délégué officiel par syndicat aux congrès et assemblées plénières, plus un délégué officiel par fédération lors des Congrès. Malgré le poids financier que cela représente pour une petite centrale comme la C.S.D. — la centrale consacre un peu plus de 10% de ses dépenses, c'est-à-dire quatre vingt mille dollars en 1973-1974, au financement des congrès et des assemblées plénières⁴⁶ —, cette procédure n'a jamais été remise en question par les syndiqués. Au contraire, elle suscite la fierté des délégués qui y voient l'expression la plus éclatante des garanties démocratiques à la C.S.D. Selon eux, le financement des délégations aux assemblées fait toute la différence avec les centrales « traditionnelles » puisqu'il assure la présence majoritaire des syndicats aux congrès et la participation de la majorité des syndicats lors des assemblées plénières. Jusqu'à maintenant, la participation des syndicats n'a pas été inférieure à 70%. Il n'est pas une assemblée à laquelle nous ayons assisté, pas une réunion à laquelle nous ayons participé où cela n'ait été mentionné.

« C'est unique que notre centrale paie pour défrayer les dépenses. »⁴⁷

Dans la réalité, les structures intermédiaires — conseils régionaux et fédérations — détiennent plus de pouvoirs par rapport à la centrale que ne leur en accordent les règlements. Ainsi la plupart de leurs responsables sont présents aux congrès et aux assemblées, à titre de délégués officiels ou fraternels⁴⁸ des syndicats dont ils sont membres. Délégués officiels ou fraternels, s'ils n'ont pas tous le droit de vote, ils ont tous le droit de parole. Un orateur aussi éloquent que Jean-Noël Godin, président d'une fédération aussi importante que celle du vêtement, simple délégué fraternel, détient un pouvoir qui surpasse largement la détention du droit de vote, lors d'une assemblée où, par surcroît, plus du tiers des délégués représentent des syndicats de sa fédération.

46. C.S.D., *Rapport financier*, pour la période du 1er mai 1973 au 30 avril 1974, Montréal, le 28 mai 1974.

47. Intervention d'un délégué officiel lors de l'assemblée plénière de mars 1974.

48. Les délégués fraternels sont des délégués sans droit de vote. Un syndicat ou une fédération peut envoyer autant de délégués fraternels qu'il le désire.

TABLEAU 9
Pourcentage de participation aux réunions de la C.S.D.

SECTEUR	1ère ASSEMBLÉE PLENIÈRE (octobre 1972)		2e ASSEMBLÉE PLENIÈRE (février 1973)		1er CONGRÈS (juin 1973)		4e ASSEMBLÉE PLENIÈRE (mars 1974)	
	SYNDICATS INSCRITS (N)	PARTICIPATION (%)	SYNDICATS INSCRITS (N)	PARTICIPATION (%)	SYNDICATS INSCRITS (N)	PARTICIPATION (%)	SYNDICATS INSCRITS (N)	PARTICIPATION (%)
Bâtiment et bois	29	59	44	77	37	63	48	79
Commerce	17	74	19	64	17	50	14	31
Hôpitaux	2	50	6	100	7	100	4	44
Imprimerie	1	100	2	66	1	33	1	33
Métallurgie	16	73	31	100	30	85	31	62
Pulpe et papier	0	0	1	50	1	50	2	100
Services publics	3	43	6	42	6	37	8	30
Textile	35	92	33	86	33	86	31	77
Vêtement	21	60	25	62	32	80	29	66
TOTAL	124	68	167	75	164	70	168	60

SOURCE: Procès-verbaux du premier congrès et de réunions de l'Assemblée générale et *Évolution des effectifs des membres inscrits.*

Lors de la cinquième assemblée plénière, tenue en juin 1974, un délégué s'est inquiété, à juste titre, du nombre considérable de représentants de fédérations et de conseils régionaux présents et se demandait pourquoi les syndicats les avaient délégués. Il n'y a pas eu de réponse de la part de l'assemblée, mais était quand même souligné le problème de la faiblesse concrète du principe de contrôle direct de la centrale par la base, malgré les garanties réglementaires qui y sont assorties.

2. *L'exécutif*

Les règlements de la C.S.D. confèrent à l'exécutif le devoir de veiller à l'expédition des affaires courantes et d'exécuter ou faire exécuter les décisions du Congrès et de l'Assemblée plénière.⁴⁷ Les fondateurs de la C.S.D. ont voulu maintenir les membres de l'exécutif strictement à l'intérieur de leur mandat par deux mesures de contrôle précises: la « responsabilité exécutive » devant l'ensemble des syndiqués et la tenue d'un référendum sur toute question importante.

a) *Responsabilité exécutive*

Les membres de l'exécutif sont responsables devant l'ensemble des syndiqués: tous les quatre ans, deux ou trois postes seront comblés au suffrage universel et non pas, comme c'est l'usage, au suffrage indirect des délégués aux congrès de la centrale. Chaque syndiqué, membre d'un syndicat en règle affilié à la C.S.D., détient un droit de vote. L'exercice de son droit de vote doit, en en principe, lui assurer le contrôle de ses officiers et le garantir de tout écart de leur mandat. Les chances de manipulation d'un tel mode de votation sont diminuées par son extension à tous les membres et non seulement à un groupe de délégués réunis en congrès. Lors de la discussion du mode d'élection des officiers, au premier congrès de la C.S.D., certains délégués ont voulu pousser l'indépendance du vote jusqu'à sortir le vote des cadres de la centrale. Pour ce faire, c'est sur les lieux mêmes du travail, l'usine, que devrait s'exercer ce droit. Un débat s'est engagé à ce propos, non pas sur le principe lui-même, mais sur ses modalités. Il est apparu que le vote dans l'usine entraînerait beaucoup trop de difficultés (dissémination des lieux de votation et problème de surveillance des boîtes de scrutin, difficultés inhérentes aux arrêts de travail nécessités par le vote, problème des usines à équipes rotatives, etc.) et de frais pour être retenu. On lui a finalement préféré la tenue de scrutin à la faveur d'assemblées syndicales spéciales convoquées à cet effet.⁴⁸

Le principe de l'indépendance du choix des dirigeants par rapport aux structures organisationnelles de la centrale a été maintenu, de même que celui

47. *Règlements de la C.S.D.*, p. 7.

48. *Procès-verbal du premier congrès.*

de son universalité: deux garanties importantes du contrôle de la base sur ses dirigeants.

b) Limites du mandat de l'exécutif

« Toute question importante qui pèse d'un poids déterminant sur les conditions d'existence ou de vie des travailleurs, c'est-à-dire les questions concernant les droits politiques des membres et celles d'intérêt général comme la paix, la liberté d'indépendance, la langue officielle du Québec [...] »⁴⁹

devrait nécessiter la tenue d'un référendum. En d'autres termes, sur toute question importante dépassant le cadre strict de son mandat, l'exécutif ne peut prendre de position au nom de la centrale. Il ne peut même pas demander de référendum. Seule l'Assemblée générale ou le Congrès en ont le pouvoir. Seuls, également, ils statuent sur le degré d'importance des questions pouvant être soumises à un référendum. Aucune catégorie de problèmes demandant la tenue d'un référendum n'a été inscrite dans les règlements. Les délégués au premier congrès ont refusé que des catégories déterminées de problèmes, comme le proposait le dossier sur les orientations de la C.S.D.,⁵⁰ appellent statutairement un référendum.

« Les gens ont refusé d'inscrire quoi que ce soit dans le règlement à propos de domaines précis sur lesquels l'exécutif aurait pu décréter un référendum. Ils ont voulu que seule l'assemblée ou le congrès puisse décider de la tenue d'un référendum. »⁵¹

Ils ont voulu garder le contrôle total sur ces questions et ne laisser aucune liberté à l'exécutif. Sur les questions importantes n'appelant pas de référendum, l'Assemblée ou le Congrès seuls peuvent prendre position pour la centrale.

La nécessité réglementaire de se référer aux membres pour toute question importante ne condamne pas l'exécutif au silence. Il peut prendre position sur certains sujets, pour autant, semble-t-il, qu'il ne s'engage pas dans le domaine politique.

« Ce n'est pas pour museler l'exécutif qu'on est si strict. On se prononce, par exemple, sur le budget Garneau; on a été les premiers à le faire. »⁵²

La frontière entre le permis et le défendu est assez confuse. On ne l'a jamais établie clairement, s'en tenant à des lignes générales dont la signification nous apparaît résider surtout dans l'intention de la base d'empêcher l'exécutif de prendre des initiatives comme celles qui étaient prises sous la C.S.N.

Les membres actuels de l'exécutif demeurent quand même prudents et ne s'éloignent jamais d'un certain type de position touchant de près les travailleurs ou l'économie québécoise. En cela, ils estiment respecter scrupuleusement la volonté des travailleurs et l'esprit de la C.S.D.

49. C.S.D., *Les orientations de la C.S.D.*, p. 9.

50. Le dossier constituait un document de travail pour les délégués.

51. Entrevue avec P.-É. Dalpé, le 31 mai 1974.

52. *Idem.*

« Nous marchons selon la volonté des travailleurs. Il ne peut être question de les aiguiller vers des choses. C'est eux qui vont nous dire de le faire et dans quelle direction agir. Ce qui n'empêche pas qu'on leur fasse part des problèmes qui causent des situations qui se présentent devant nous. Mais c'est eux qui vont nous dire si on va continuer. »⁵³

L'exécutif doit se limiter étroitement à son mandat: veiller à l'expédition des affaires courantes et exécuter ou faire exécuter les décisions du Congrès et de l'Assemblée générale. Cependant, selon Yvon Valcin, ancien responsable de la recherche et de l'information et l'un des penseurs de la C.S.D., l'exécutif possède beaucoup plus de liberté que ne semblent en user ses membres actuels. Le référendum s'applique à des sujets très particuliers et d'une importance vraiment capitale. L'exécutif peut et même doit prendre position beaucoup plus fréquemment sur des problèmes importants auxquels est confronté le Québec, sans s'en remettre constamment à l'Assemblée ou au Congrès. Il n'a, alors, qu'à réserver la position finale de la centrale aux résultats d'une consultation des membres. Ce qui, dans l'attitude actuelle des chefs de la C.S.D., pourrait être attribué au carcan imposé par les réglementations du référendum dépendrait plutôt du style de leadership adopté par ceux-ci que d'une réglementation particulièrement stricte:

« Il y a un sens de l'opinion publique qui a manqué à l'exécutif. La C.S.D. est sortie de l'opinion publique. Le leadership devrait être beaucoup plus vivant, quitte, lorsqu'il fait des déclarations, à faire des réserves, jusqu'à ce qu'une consultation des membres soit faite ou que l'Assemblée plénière ou le Congrès se soit prononcé. »⁵⁴

B) *L'idéologie*

I. *Principes de base*

La différence majeure entre les projets de la C.S.D. et ceux des autres centrales syndicales québécoises réside dans l'analyse de la situation du travailleur qui est faite dans chacune d'elles. Toute comme la C.S.N., la C.E.Q. ou la F.T.Q., la C.S.D. est consciente de l'assujettissement du travailleur au système capitaliste.

« Le point de départ de notre réflexion syndicale part de l'expérience des travailleurs acquise dans l'entreprise. Nous la privilégions parce qu'elle est la source première de son engagement: c'est dans ce lieu, en effet, qu'il découvre son assujettissement et son exploitation [...] »⁵⁵

Donc, d'après la C.S.D., le travail est porteur de l'aliénation du travailleur. Mais en quoi? Quelles sont les causes organiques de son exploitation? La C.S.D. refuse de les identifier ou même de les proposer à la réflexion de ses syndiqués. Elle cerne le malaise du travail dans notre société mais s'objecte à

53. *Idem.*

54. Entrevue avec Yvon Valcin, le 18 juin 1974.

55. C.S.D., *Un an de liberté syndicale: la démocratie en marche*, premier congrès, 6-9 juin 1973.

le relier aux mécanismes économiques, sociaux et finalement politiques qui le provoquent. En ceci, elle consomme son divorce avec les autres centrales syndicales.

Dans cette logique, elle enferme l'action syndicale dans l'entreprise, c'est-à-dire là où se situent les problèmes du travailleur, selon elle. Elle revient à une conception économiste du syndicalisme en refusant de faire déboucher l'expérience syndicale dans l'entreprise sur une réflexion des mécanismes moteurs de l'exploitation de l'ouvrier. Elle justifie sa position au nom de la démocratie syndicale. Comme centrale, elle se refuse à véhiculer un projet sociétal articulé ou même une analyse de l'organisation de la société. Elle dit s'en remettre complètement à la volonté des travailleurs et ne véhiculer aucune idéologie:

« Au point de vue idéologique, entreprendre une lutte ouvrière selon les exigences propres du mouvement ouvrier. »⁵⁶

« La C.S.D. entend mener une lutte progressivement, selon la volonté des travailleurs et ses possibilités d'action. »⁵⁷

Mais en fait, tout comme la C.S.N., elle amène les syndiqués à entreprendre une lutte dans des termes définis par elle. La C.S.N. préconise la lutte politique pour transformer radicalement le système, comme moyen de libération du travailleur; la C.S.D. préconise la lutte dans l'entreprise et la consommation. Elle force l'ouvrier à y voir le seul moyen d'améliorer sa situation puisque c'est à ce niveau qu'elle porte elle-même sa réflexion et engage son action. Elle parle de transformations de la société et propose des mesures au niveau de l'entreprise et de la consommation.

En refusant de prendre le leadership d'une réflexion des travailleurs, en refusant donc de porter à leur attention les engrenages socio-politiques de cette exploitation qu'elle dénonce, la C.S.D. exclut toute possibilité de dépassement de l'action syndicale quotidienne dans l'entreprise et la consommation. Pourtant, elle évoque elle-même la responsabilité sociale du travailleur dans la définition d'une société faite pour lui:

« Il faut créer une conscience politique en faisant de l'éducation politique. » La C.S.D. ne s'objecte pas à cela: au contraire le congrès de fondation affirmait que « les travailleurs ont une responsabilité éminente d'édifier une société en rapport avec leurs aspirations⁶ ». La C.S.D. croit qu'il est absolument nécessaire de leur faire prendre conscience de cette dimension de leur engagement. »⁵⁸

Mais le refus de s'engager dans une évaluation globale du système, de peur de se voir poussée à répondre par une action tout aussi globale, empêche la C.S.D. de porter plus loin son analyse de la société. C'est par un tel processus que la C.S.N. et les autres centrales ont été amenées à radicaliser leur action.

56. *Procès-verbal de la deuxième réunion de l'Assemblée plénière de la C.S.D.*, Québec, 9 et 10 février 1973, annexe III, p. 6.

57. Jean-Paul HÉTU. « Le mouvement syndical québécois et l'engagement politique, l'ère révolue des commandos de persuasion », *La Base* (Montréal), II 1, mars 1974, p. 44.

58. *Idem*.

Or la C.S.D. est issue du contre-courant de cette orientation et ne peut pas, ou ne veut pas, entrer dans la même logique :

« Rejet de l'orientation du mouvement syndical traditionnel québécois (F.T.Q., C.S.N., C.E.Q.), particulièrement celle de la vieille centrale qui s'est donnée une idéologie politique qui affirme être et s'organiser pour devenir l'agent essentiel au Québec de la transformation économique, sociale et politique. »⁵⁹

Ce tiraillement entre deux nécessités, la nécessité de libérer le travailleur et celle d'éviter les excès dénoncés chez les autres centrales, amène la C.S.D. à ne s'attaquer qu'aux effets négatifs du système capitaliste, par une action centrée sur l'entreprise et la consommation.

2. *Orientation de l'action*

Négociation collective. Les moyens proposés par son action visent essentiellement à améliorer les conditions de vie du travailleur. Ils mettent naturellement beaucoup d'emphasis sur la négociation collective autour de laquelle la C.S.D. consacre la plus grande partie de ses efforts. Elle porte une attention particulière aux instruments de négociation. Sa plus grande réalisation en ce sens et celle sur laquelle elle fonde les plus grands espoirs est le *Dossier économique*.

C'est un ouvrage de vulgarisation qui veut démystifier certains concepts économiques comme le coût de la vie, la productivité, les salaires, les bénéfices marginaux, la rentabilité de l'entreprise et les comptes nationaux, en rassemblant les données pertinentes à leur sujet. Les négociateurs pourront alors étayer les revendications ouvrières sur des données beaucoup plus précises et dans un langage plus scientifique. Il est destiné aux syndicats, aux comités de négociation et aux conseillers techniques, et mis à jour régulièrement. Il vise à réduire l'état d'infériorité des ouvriers par rapport aux entrepreneurs dans leurs négociations collectives de travail, d'une part en améliorant leurs connaissances économiques, d'autre part en leur procurant des informations pertinentes sur la situation financière « probable » de l'entreprise. La C.S.D. veut pousser ce dernier point et réclame du gouvernement qu'il incorpore, dans le code du travail, l'obligation pour toutes les entreprises de soumettre aux syndicats des états financiers détaillés.⁶⁰

« On veut donner aux ouvriers un minimum d'instruments, de moyens pour faire quelque chose: c'est le dossier économique qui nous coûte très cher. Quand tout le monde l'aura tâté, alors nous aurons besoin d'une pédagogie plus structurée. »⁶¹

Le dossier économique est un instrument visant à perfectionner la lutte dans l'entreprise, instrument qui s'adresse plus particulièrement aux syndicats.

59. C.S.D., *Procès-verbal de la deuxième réunion de l'Assemblée plénière de la C.S.D.*, annexe III, pp. 6-7.

60. C.S.D., *Dossier économique pour les négociations collectives*, à l'intention des conseillers techniques, des comités exécutifs de syndicats et des comités de négociation, « Introduction », p. 3.

61. Entrevue avec P.-É. Dalpé, le 31 mai 1974.

Bien sûr, la formation des négociateurs syndicaux demeure importante et le dossier économique leur est un outil précieux. Par exemple, à l'hiver 1974, des journées d'études ont réuni les négociateurs pour discuter de stratégies et de tactiques de négociations et prendre connaissance de données scientifiques d'évaluation des tâches sur lesquelles baser des revendications salariales et à partir desquelles ils pourront mieux surveiller l'application des conventions collectives.⁶²

Les militants. La formation de militants constitue une autre pierre d'assise de la lutte dans l'entreprise. La C.S.D. veut développer des animateurs qui puissent articuler les besoins des ouvriers dans leur milieu mais surtout, faire prendre conscience à ces derniers de leurs problèmes et des possibilités de les résoudre. Leur formation est très large et va de « l'expression en public » à l'information sur les législations du travail.

« Il faut former le travailleur, en faire quelqu'un de responsable pour qu'il puisse prendre ses affaires en mains. Le travailleur doit être assez informé pour agir. Il faut former des militants autour de l'assurance-chômage, de la commission des accidents de travail, du code du travail, [...] pour qu'ils puissent servir d'agents dans leur milieu. Des gens informés constituent une force très grande. »⁶³

Le premier congrès de la C.S.D. a fixé à 10% le nombre de militants à former par syndicat.⁶⁴ C'est un chiffre ambitieux, que le responsable de la formation, Jean-Paul Hêtu, considère lui-même comme un idéal à atteindre. Il symbolise l'importance que les créateurs de la C.S.D. accordent à la participation de la base et le rôle qu'ils voudraient lui voir jouer dans l'action syndicale. Nous ne possédons pas, cependant, de chiffres qui étayent cette volonté. Le programme n'en est encore qu'à ses débuts.

La gestion. Aux revendications salariales, autour desquelles elle organise le gros de son action dans l'entreprise, la C.S.D. ajoute des revendications de gestion.

« La tâche la plus urgente est de préparer les travailleurs à assumer des tâches de gestion. C'est pourquoi la C.S.D. met autant d'insistance sur l'éducation économique de ses membres. »⁶⁵

Revendications de gestions qui sont, somme toute, à l'heure actuelle, la défense de la sécurité d'emploi: prévention des fermetures sauvages d'usine, notamment dans les textiles et le vêtement, et réorientation des travailleurs touchés par des mises à pied par des comités tripartites — syndicat, patronat et gouvernement — chargés de prévenir les problèmes provoqués par les entreprises marginales en perte de rentabilité. Dans le même sens, la C.S.D. préconise la création de comités mixtes patronaux-syndicaux permanents qui étudieraient les solutions à apporter aux problèmes de ces entreprises, avant qu'ils n'atteignent l'état de crise.⁶⁶ Un tel comité existe déjà dans le textile et la C.S.D.

62. Ces réunions ont eut lieu en mars, avril, mai et juin 1974.

63. Entrevue avec J.P. Hêtu, le 10 avril 1974.

64. C.S.D., *Procès-verbal du premier Congrès*, p. 148.

65. C.S.D., *Un an de liberté syndicale: la démocratie en marche*, op. cit., p. 81.

66. *Idem*, pp. 29-35.

voudrait en voir étendre le principe. Enfin, pour pallier les inévitables fermetures d'usines et le chômage technologique, la C.S.D. recommande la formation d'un comité de recherche et de reclassement des salariés, composé de trois représentants du syndicat, d'autant de représentants de l'employeur, de deux représentants du Ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration du Canada, de deux représentants du Ministère du travail du Québec et d'un président nommé par les membres du comité.

« Le Comité aurait pour mandat, en autant (*sic*) qu'il se rapporte aux problèmes de main-d'oeuvre pouvant découler des changements de caractère économique, technologique ou administratif en cours et à prévoir, de diriger et d'entreprendre toute étude des problèmes de main-d'oeuvre, d'élaborer des mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre et d'en recommander l'adoption sans délai par les parties concernées. »⁶⁷

La consommation. Dans le domaine de la consommation qui touche immédiatement le niveau de vie, autour duquel la centrale consacre la majeure partie de ses forces, la C.S.D. propose un modèle d'organisation sociale aux travailleurs: la coopération. À vrai dire, des travailleurs se sont déjà lancés dans l'aventure coopérative, à Montmagny, Asbestos, etc., et la C.S.D. leur emboîte le pas en cautionnant ces efforts de son appui moral.

« L'action syndicale dans l'entreprise doit déboucher dans la consommation, sinon la lutte dans l'entreprise est annihilée par les capitalistes qui organisent et contrôlent la consommation. »⁶⁸

Encore ici, la C.S.D. s'en prend aux effets d'un système dont elle n'analyse pas la logique et qu'elle ne propose pas non plus d'analyser. Son intervention vise à faire prendre conscience aux travailleurs des pouvoirs de la coopération dans l'allègement des effets négatifs de la société de consommation contrôlée par le capitalisme privé, par exemple, ralentir la hausse des prix:

« Participation à la gestion des caisses d'épargne et de crédit coopératif; c'est le moyen le plus efficace pour lutter contre les taux usuriers des compagnies de finances. Favoriser les coopératives de consommation pour lutter contre la hausse des prix. »⁶⁹

3. *Le syndicalisme et le politique*

Tout en reconnaissant les carences du système social actuel, la C.S.D. s'abstient de proposer un projet de remplacement qui passe par l'organisation politique. Son action syndicale constitue un projet social fragmentaire, mais à dessein. C'est aux partis politiques de définir les objectifs et les moyens à prendre pour réaliser un projet global et non au syndicalisme.

« Le syndicalisme n'est pas mandaté par les membres pour conquérir le pouvoir politique et ce n'est pas sa mission non plus que d'agir en concurrence avec les partis politiques. Ce qui ne veut pas dire que le syndicalisme n'ait pas de responsabilité politique. »⁷⁰

67. *Idem.*, p. 34.

68. C.S.D., *Procès-verbal du premier congrès*, p. 86.

69. *Idem.*, pp. 107-109.

70. C.S.D., *Un an de liberté syndicale: la démocratie en marche*, op. cit., p. 86.

Selon la C.S.D., l'action politique doit être clairement différenciée de l'action sociale et les agents engagés dans chacune d'elles, nettement définis. La vocation du syndicalisme est incompatible avec celle des partis politiques. Comme centrale, la C.S.D. ne peut s'engager dans une action politique quelconque sous peine d'outrepasser son mandat et de lier ses membres à une vérité politique, sous de fausses représentations, puisque leur adhésion à la centrale n'est pas fonction d'un engagement politique mais bien d'un engagement social. L'engagement politique ne saurait faire l'unanimité des syndiqués. Pourtant la centrale syndicale doit continuer de représenter tous ses membres, quelle que soit leur allégeance politique. Or,

« ce sont nos membres, ceux de la C.S.N. [...] qui ont élu le gouvernement libéral au Québec en 1973. Ce sont eux aussi qui votent pour le parti créditiste au fédéral. »⁷¹

La politisation de la centrale est, au départ, exclue comme inconciliable avec la diversité des engagements politiques de ses membres. La C.S.D. veut demeurer absolument neutre et ne faire aucun geste qui puisse être interprété comme partisan:

« [Elle s'abstiendra] de tout geste ou comportement de nature à influencer dans un sens ou dans un autre, subtilement ou directement, le choix politique des membres ou des syndicats. »⁷²

* * *

Pour comprendre toute l'ampleur qu'a prise l'organisation dans la formulation du projet syndical de la C.S.D., nous devons nous remémorer les événements qui ont entouré la création de cette centrale, c'est-à-dire la scission de la C.S.N. D'où provient-elle? De l'insatisfaction profonde, de l'irritation devant une organisation qui échappe de plus en plus au contrôle d'une couche importante de travailleurs. La qualité des services offerts par la C.S.N., le succès de ses luttes dans l'entreprise ne sont pas remise en cause; c'est l'idéologie à laquelle en est arrivée la C.S.N., à sa légitimité que l'on s'en prend.

Le type de distribution du pouvoir au sein de la centrale, croit-on chez les dissidents, est responsable de ce résultat, et c'est donc en agissant au niveau de l'organisation des structures qu'il sera possible de prévenir pareille situation à la C.S.D. Dès lors, la qualité de la vie interne de la collectivité devient un gage de la qualité de l'action même de la centrale, et le respect de valeurs fondamentales au sein de l'organisation, le garant du respect des mêmes valeurs dans l'action entreprise.

La culture politique de la C.S.D. s'insère donc principalement au niveau des comportements, des conduites et non pas de l'élaboration conceptuelle. La C.S.D. consacre le rejet du type d'organisation bureaucratique au profit d'une direction beaucoup plus directe ou du moins, contrôlée par l'ensemble des

71. Entrevue avec P.-É. Dalpé, le 10 avril 1974.

72. P.-É. DALPHÉ, « La C.S.D. et la campagne électorale », *La Base*, II, 1, mars 1974, p. 45.

membres de la collectivité. Ce principe moteur de participation personnelle, de « démocratie », constitue le fondement de la culture politique de la C.S.D., le paramètre par lequel mesurer les conduites de la centrale. La C.S.D., croyons-nous, procède d'une rationalité sociale

« où la satisfaction des aspirations des membres réels d'une communauté ayant trait à leurs conditions de bien-être telles que définies subjectivement par eux, par opposition à une détermination idéale ou imposée du bien commun ou de l'intérêt général, prime les considérations de coût, d'ordre ou même le sens moral, pour guider la conduite à tenir, et devient le critère ultime d'une décision équitable. »⁷³

Le contrôle par la base tend à assurer l'expression de la volonté des travailleurs syndiqués dans la centrale. Cette dernière se donnera donc des structures pour favoriser le plus possible cette expression et des règlements pour garantir le contrôle effectif de la centrale par la base.

Sur le plan idéologique, la C.S.D. est amenée à refuser tout mode de représentation des rapports sociaux. Elle se veut sans idéologie: les syndiqués eux-mêmes la définiront, selon leurs propres besoins et leur propre rythme. Elle répugne à toute forme d'analyse qui ne soit pas proprement ouvrière. Elle se méfie du « messianisme » des intellectuels, des universitaires qui « s'infiltrent » dans le monde ouvrier. Les syndiqués de la C.S.D. exigent de leur direction qu'elle soit typiquement ouvrière, qu'elle leur ressemble. Ils craignent de se laisser « embarquer » dans des concepts qu'ils ne contrôlent pas. La C.S.D. exprime le rejet de l'intellectualisme.

« Pour la C.S.D., la source profonde de l'action humaine, ce n'est pas un concept ni une dialectique déboîtée, ce sont des hommes et des femmes, ce sont des travailleurs et des travailleuses qui ont pris conscience d'un problème, d'une injustice, d'une aliénation et qui ont décidé de transformer ces servitudes et ces structures qui les oppriment, par la solidarité, dans une lutte indispensable pour la justice. »⁷⁴

La C.S.D. ramène le syndicalisme à une conception beaucoup plus traditionnelle de l'organisation: qualité des rapports interindividuels plutôt qu'efficacité; sécurité plutôt que progressisme. Elle marque un retour du syndicalisme « d'affaire ». En dehors des revendications de travail pour lesquels le syndicalisme a d'abord pris naissance, elle n'exerce plus de leadership et s'en remet entièrement à la volonté des travailleurs. Néanmoins, par son attitude, elle prend parti pour le système actuel. Son comportement présuppose, en effet, une acceptation des finalités de ce dernier car, si elle reconnaît la nécessité de « modifier profondément le système », elle ne définit pas les termes de ce changement. Les ouvriers doivent pouvoir eux-mêmes les concevoir et les défendre progressivement, selon leurs expériences:

« La C.S.D. ne veut cependant pas faire des luttes qui conduisent à l'anarchie, ni à l'action politique électorale. Mais la C.S.D. prendra ses responsabilités sociales, syndicales,

73. Léon DION et Micheline de SÈVE, *Cultures politiques au Québec*, Document de travail théorique, Laboratoire d'études administratives et politiques, Université Laval, p. 263.

74. Jean-Paul HÉTU, « Le mouvement syndical québécois et l'engagement politique », *op. cit.*, p. 44.

dont l'objectif vise à transformer la société par étapes, dont l'ampleur des transformations ainsi que les moyens d'action seront à déterminer par les travailleurs. »

« La C.S.D. entend mener une lutte progressivement selon la volonté des travailleurs. »⁷⁵

La distribution officielle du pouvoir à la C.S.D. incarne ces principes. Elle veut assurer et favoriser la « définition subjective des aspirations des membres par les membres » et la représentation de ces aspirations par la centrale.

Gabriel GAUDETTE

*Département de science politique,
Université Laval.*

75. *Idem*, p. 43.



ANNEXE

HISTORIQUE DE LA FONDATION DE LA C.S.D.¹

L'origine des frictions qui ont secoué la C.S.N. remonte à l'élection de Marcel Pépin à la présidence, en 1965, alors qu'un groupe de penseurs s'est rassemblé autour de lui. Ce sont des intellectuels, venant des milieux universitaires et politiques favorables à la radicalisation de la centrale. L'ancien secrétaire général de la C.S.N., Robert Sauvé — le premier — les identifia comme le « pouvoir parallèle », nom qui leur est resté accolé jusqu'à la scission.

Au congrès de 1968, d'après les dirigeants et permanents de la C.S.D., le « pouvoir parallèle » confirme son emprise. Le rapport moral du président Pépin, déposé à ce moment, propose l'engagement du mouvement dans un « deuxième front » : l'action politique. Des membres de la C.S.N., dont trois membres dissidents du comité exécutif, acceptent avec réticence cette nouvelle orientation. Mais, d'abord, ils sont étonnés de la facilité avec laquelle le rapport est présenté et accepté par le congrès. Ils soupçonnent l'existence d'une organisation efficace, proche du président, décidée à jouer un rôle de premier plan dans la vie de leur centrale :

« Le rapport moral sur le deuxième front ! Il n'y avait rien de répréhensible dans cela. Mais il y avait toute une mise en scène. Pépin s'était organisé pour être ovationné, une ovation à tout rompre dès ses premières paroles. Il y avait des éléments extérieurs, des grosses délégations que son groupe contrôlait. Tout cela pour créer de l'enthousiasme autour du rapport moral. À ce congrès, on a vu l'introduction d'éléments destinés à contrôler quelque chose. »²

La radicalisation du Conseil central de Montréal par suite de l'élection de Michel Chartrand à sa présidence, en 1969, renforce la gauche de la C.S.N. en lui procurant une assise puissante et très militante. Puissamment représenté au Conseil confédéral, « le C.C.S.N.M. réussit à faire prendre des pas idéolo-

1. Nos informations sont tirées de diverses conversations et entrevues avec Dion, Daigle et Dalpé, Yvon Valcin, des permanents de la C.S.D. et, plus particulièrement, Jean-Paul Hétu, vice-président de la C.S.D.

2. Entrevue avec Paul-Émile Dalpé, 10 avril 1974.

giques à la C.S.N., par le biais de demandes précises sur des sujets comme la langue officielle, des conflits internationaux (Vietnam), etc. »³ Ce virement à gauche n'est pas sans créer des malaises au sein de la centrale, mais, pour l'instant, aucune force d'opposition quelque peu structurée ne semble pouvoir se manifester.

Lorsque Marcel Pépin présente son document de travail *Ne comptons que sur nos propres moyens*, en novembre 1971, l'opposition se met en branle. Le document propose clairement un système socialiste et préconise la lutte contre le régime actuel. Cela est jugé intolérable. Dès décembre, à l'instigation du chef de service de l'éducation, Jean-Paul Hêtu, six permanents se réunissent et décident d'organiser une lutte contre le « pouvoir parallèle ». Ce sont, outre Hêtu, Jean-Paul Coulombe, du service d'organisation de la C.S.N., Jean-Paul Bissonnette, Roland Tapin, président du Conseil central de Québec, Yvon Valcin, vice-président du même Conseil et Jean-Noël Godin, président de la Fédération du textile.

Le document servira de fer de lance pour attaquer tous les promoteurs et l'idéologie qu'ils y véhiculent. Autour de lui, les « opposants » chercheront à susciter le débat le plus large possible puis à faire prendre contre lui des positions précises par les syndicats. Yvon Valcin engage immédiatement la bataille et dénonce violemment le document, le qualifiant de « salade idéologique ».

« Le document *Ne comptons que sur nos propres moyens* ne résiste pas à aucune analyse allant au-delà de ses apparences séduisantes pour s'attaquer à sa propension à caricaturer, à simplifier des réalités très complexes et à réduire des défis techniques à une simple question d'idéologie [...]

« L'autre inquiétude majeure que suscite la finalité du document [...], visant à renverser le régime actuel pour le remplacer par un régime sans classe est le risque de crisper les gens et de les jeter dans l'autre extrémité, faisant même des victimes les plus mal prises et les plus fourrées du système actuel ses plus farouches défenseurs. »⁴

Il multiplie ses interventions et attaque le président Pépin, qu'il accuse de violer les objectifs de la C.S.N. en s'engageant dans des luttes politiques partisans.

Pendant ce temps, le groupe des six voit accroître ses appuis. Secrètement, il organise des réunions à travers la province et suscite l'adhésion de nombreux militants. Certaines de ces réunions, nous dit-on, rassemblent jusqu'à cinquante personnes parmi lesquelles le groupe peut compter de solides soutiens. Ce sont ces derniers qui formeront la structure de l'opposition sur laquelle reposera tout le mouvement. C'est à l'aide de ces petits groupes de militants que les opposants pénétreront dans les syndicats. Leur tactique: se faire inviter par le plus de syndicats possibles pour discuter le document. La coordination des activités de l'opposition prend bientôt une ampleur telle que J.P. Hêtu y consacre tout son temps.

Lorsque, à son tour, Paul-Émile Dalpé, vice-président de la centrale, s'engage dans la bataille lors d'une virulente sortie contre le document au Conseil

3. Entrevue avec Jean-Paul Hêtu, le 8 avril 1974

4. YVON VALCIN, « Ne comptons pas que sur nos propres moyens », *Le Soleil*, 31 mars 1972.

central de Sherbrooke, en février 1972, le conflit prend des dimensions nouvelles. De divergence d'opinions au sein des syndiqués qu'il était, il devient une lutte pour le pouvoir, du moins dans sa forme. Les sorties de Dion contre Pépin et son administration à la faveur de « l'affaire Lapalme », et la sympathie manifeste de Daigle aux positions défendues par Dalpé et Dion au sein du Comité exécutif, les associent vite tous deux à Dalpé. Les « 3D » naissent. Ils mobilisent contre eux les partisans de l'action politique — la gauche — qui saisissent l'occasion de se débarrasser d'individus considérés comme les freins majeurs de la réorientation idéologique de la centrale.

L'enjeu du conflit est posé dans toute son ambiguïté. En effet, chez les opposants, il est utilisé comme facteur de mobilisation des troupes syndicales contre la réorientation idéologique de la C.S.N. Pas dans l'autre camp. Certes, Pépin, Parent et d'autres répondent aux attaques des « 3D », de Valcin; leurs thèses sont défendues lors d'assemblées syndicales et lors d'assemblées contradictoires. Mais cette action ne vise pas tant à mobiliser des troupes acquises aux idées défendues qu'à faire taire les inquiétudes et les mécontentements suscités par les critiques des « 3D ». C'est pourquoi il y a ambiguïté, voire même erreur d'appréciation de l'enjeu. Cela explique les conséquences sans commune mesure avec les effets attendus d'un combat qui ne semblait mettre aux prises que deux clans rivaux dans une lutte de pouvoir.

La grève du Front commun précipitera la résolution du conflit. Le 22 avril 1972, le gouvernement vote une loi spéciale pour casser la grève. La veille, prévoyant cette issue, le président de la C.S.N. convoque une réunion d'urgence du Comité exécutif pour discuter de l'attitude à prendre par la centrale. L'exécutif décide majoritairement d'obtempérer à la loi, selon Dalpé, Dion et Daigle; Pépin ne s'y oppose pas. Mais plus tard, après le vote de la loi (bill 19), Pépin se désolidarise de son exécutif et recommande aux syndiqués de désobéir à la loi.

Tout de suite, Michel Chartrand convoque une réunion de militants à Montréal. Ceux-ci prennent un vote de blâme contre les « 3D » et demandent leur démission. Devant cette menace directe et ouverte, les opposants se rencontrent pour établir une nouvelle stratégie: la réunion du Bureau confédéral est proche et ils craignent qu'un vote de blâme n'y soit également pris. Ils demandent donc aux « 3D » d'expliquer publiquement leur position face à celle adoptée par le président de la C.S.N. Ces derniers accusent Marcel Pépin d'avoir voulu assumer le risque de la violence. Leur déclaration suscite un grand remous au sein de la centrale. L'émotion est telle que la réunion du Bureau confédéral, ouverte tel que prévu le 3 mai, est presque aussitôt ajournée.

Les opposants se rassemblent à nouveau et se préparent en fonction de la réunion prochaine du Conseil confédéral. Ils ont alors connaissance d'un projet de proposition demandant la destitution des « 3D ». Aussi, pour empêcher la résolution d'être présentée et adoptée — ils sont minoritaires au sein du Conseil — décident-ils d'y provoquer un chahut qui donnera l'occasion au président de l'assemblée, Dalpé — en l'absence de Pépin — d'ajourner la réunion

sine die. Ce qui sera fait. Les délégués se sépareront en deux clans: les uns suivant Chartrand; les autres, les « 3D ». Michel Chartrand demande la reprise du Conseil confédéral mais refuse de retirer sa motion de blâme. Ces conditions sont jugées inacceptables par l'autre partie et la rupture est consacrée. En effet, la destitution des « 3D » qu'obtiendrait vraisemblablement le Conseil confédéral où les partisans des « 3D » sont nettement minoritaires, consacrerait la victoire de la gauche sur l'opposition: l'exécutif passant irrémédiablement sous son contrôle; l'opposition, trop faible numériquement, ne pouvant espérer prendre la majorité au Congrès général de la C.S.N. pour renverser la décision et confirmer les « 3D » dans leurs fonctions.

Or le congrès bi-annuel approche. Convoqué pour juin, il mettra aux voix chacun des postes du Comité exécutif. Les postes de Dalpé et Daigle sont peu sûrs, et Dion entend démissionner si ces derniers doivent quitter l'exécutif. L'ajournement du Conseil confédéral, en remettant à plus tard la destitution probable des « 3D », permettait à l'opposition de repenser sa stratégie en fonction du Congrès, tout en maintenant son mouvement à flot.

Ce laps de temps lui suffira pour rassembler les forces autour d'un nouveau projet qui, semble-t-il, n'avait pas encore sérieusement été envisagé jusqu'alors: la fondation d'une centrale nouvelle à partir des forces dissidentes de la C.S.N. L'issue de la lutte engagée par les opposants s'annonce désastreuse à cause des pertes énormes que lui ferait subir le groupe adverse au congrès de juin: départ des « 3D » et nettoyage probable dans les troupes de la C.S.N. Devant l'éventualité d'un affaiblissement insupportable de leur mouvement, dans la perte probable de postes clés comme l'exécutif et le service de formation, la meilleure issue reste le départ.⁵

Perdant tout espoir de conserver quelque influence, l'opposition quittera l'organisation pour une autre. Or, dans le contexte québécois, cette collectivité de rechange ne saurait être la F.T.Q. dont l'idéologie se rapproche trop de celle de la C.S.N. La création d'une centrale syndicale à l'image que s'en faisaient les opposants constituait la meilleure solution de rechange.

Convoquée par les « 3D » pour discuter de l'avenir de l'opposition, la réunion du 22 mai verra cette orientation choisie par la majorité des 1 156 délégués.

Le 8 juin suivant, quelques jours avant le congrès de la C.S.N., naît la C.S.D.

5. « Ordinarily. [...] a member [of an organisation « A »] will undergo the sacrifice of staying with « A » because he feels that he wants and is able to do something about « A » and because only by remaining a [...] member will he be able to exert this influence. » (Albert HIRSCHMAN, *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1970.)